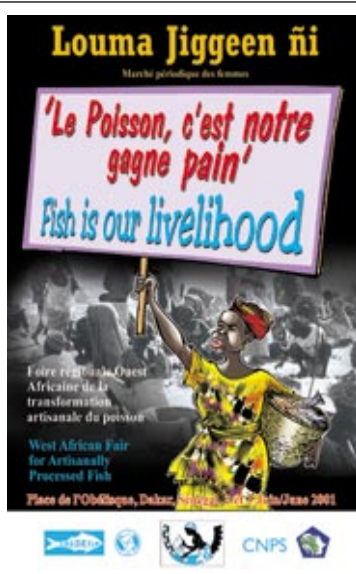


ATELIER SUR LES CONTRAINTES DU DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU POISSON TRANSFORMÉ EN AFRIQUE DE L'OVEST



Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai-1 juin 2001

RAPPORT

Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS)
Centre de recherches pour le développement
des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP)

avec l'appui du:
Programme pour des moyens d'existence durables
dans la pêche (PMEDP/SFLP) de FAO-DFID

ATELIER SUR LES CONTRAINTES DU DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU POISSON TRANSFORMÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai-1 juin 2001

RAPPORT

Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS)
Centre de recherches pour le développement
des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP)

avec l'appui du:
Programme pour des moyens d'existence durables
dans la pêche (PMEDP/SFLP) de FAO-DFID

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

30 mai - 1 juin 2001

Dakar, Senegal

Rapport

publié par

ICSF, 27 College Road, Chennai 600 006, India

Octobre 2001

Edition et Conception par

SAMUDRA Editorial

traduction

Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

imprimé par

Nagaraj and Company Pvt. Ltd., Chennai

Les opinions et positions exprimées dans ce document sont celles des auteurs concernés et ne représentent pas forcément les positions officielles d'ICSF

L'information contenue dans cette publication peut être reproduite librement. Cependant, une mention d'ICSF serait appréciée.

ICSF, 27 College Road, Chennai 600 006, India

Tel: +91-44-827 5303

Fax: +91-44-825 4457

E-mail: icsf@vsnl.com

Website: www.icsf.net

Sommaire

Introduction	5
Le contexte	6
Compte-rendu de l'atelier	8
Visites sur le terrain, Foire ouest-africaine du poisson transformé: compte-rendu succinct	25
<i>Annexes</i>	
Annex 1: Déclaration des participantes	26
Annex 2: Programme de l'atelier	29
Annex 3: Liste des participant(e)s	31
Annex 4: Poème composé pour l'occasion	39
Annex 5 : Communications diverses lors de l'atelier	
Annex 5.1: Les barrières tarifaires et non tarifaires du marché régional, Amadou Tall, INFOPECHE	41
Annex 5.2: La pertinence de l'approche du PMEDP pour la commercialisation du poisson artisanalement transformé, Richard Coutts, PMEDP	59
Annex 5.3: Utilisation de la ressource, politiques, institutions et processus responsables. Aperçu de quelques enjeux clés dans le domaine de la commercialisation du poisson transformé artisanalement, Ansen Ward, NRI UK	64
Annex 5.4: Expériences de la FAO-RAF (Bureau régional pour l'Afrique) dans le soutien à la transformation artisanale et au commerce du poisson dans la région ouest- africaine, Yvette Diei, FAO-RAF	80

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

INTRODUCTION

Transformation et commerce du poisson constituent une activité traditionnelle fort importante en Afrique de l'Ouest. La cuisine locale fait une grande place au poisson séché, fumé, salé, fermenté qui est une précieuse source de protéines jusque dans les régions reculées.

Ce secteur, qui est source d'emplois et de revenus, notamment pour les femmes des communautés de pêcheurs, présente également des aspects sociaux et culturels non négligeables. Et il contribue à assurer la sécurité alimentaire des populations les plus modestes.

La commercialisation de la production se fait essentiellement par des circuits dits informels qui font preuve de dynamisme et de souplesse pour répondre à la demande régionale, mais qui se heurtent à un certain nombre de difficultés : insuffisance des moyens de transport, problèmes divers aux frontières, taxes douanières, installations médiocres dans les marchés, manque d'informations sur les débouchés...

En Afrique de l'Ouest, le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) collabore avec des organisations de pêcheurs et des Ong depuis 1986. Il a tenu un certain nombre de réunions et de stages ayant trait aux problèmes de la pêche artisanale dans divers pays de la région : Sénégal, Ghana, Togo... Depuis longtemps les femmes du milieu de la pêche cherchent à développer leurs activités à l'échelle régionale. Lors de l'atelier organisé en août 1998 par l'ICSF au Ghana sur le thème *Pêche, analyse sociologique et stratégies d'organisation*, cette demande a été renouvelée. Les personnes présentes, représentant des Ong actives auprès des populations de pêcheurs et des organisations professionnelles, étaient venues de neuf pays d'Afrique, dont six pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour mieux comprendre la situation et trouver des solutions, on a alors entrepris une étude sur les *Problèmes et perspectives du commerce du poisson dans le secteur artisanal en Afrique de l'Ouest*.

C'est dans ce contexte que s'est tenu l'*Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest* (30 mai-1 juin 2001), immédiatement suivi de la *Foire régionale Ouest Africaine de la transformation artisanale du poisson* (2 et 3 juin) à Dakar. Ces deux manifestations étaient organisées par l'ICSF en collaboration avec le Collectif National des Pêcheurs Artisans du Sénégal (CNPS) et le Centre de recherches pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP), avec l'appui du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) de FAO-DFID. ❀

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

LE CONTEXTE

L'atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest et la Foire ouest-africaine du poisson transformé par le secteur artisanal avaient pour objectifs de permettre aux artisanes transformatrices et commerçantes de:

- Identifier les problèmes communs relatifs à la transformation et à la commercialisation au niveau régional;
- Faire connaître leurs problèmes, et influencer ainsi les décideurs et l'opinion publique;
- Echanger leur savoir-faire et renforcer leurs contacts commerciaux;
- S'informer sur les services disponibles dans la région en matière d'information, de crédit, de vulgarisation.

Participation

Ont participé à cet atelier 64 personnes venues de 13 pays d'Afrique de l'Ouest : Sénégal, Gambie, Guinée Conakry, Ghana, Sierra Leone, Mali, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigeria, Burkina Faso, Mauritanie (voir annexe 1). Chaque pays était généralement représenté par deux ou trois personnes, mais les délégations du Sénégal, le pays hôte, du Bénin et de Mauritanie étaient plus fortes.

Il y avait des représentants de la pêche artisanale, des transformatrices et des commerçantes, des représentants d'Ong et d'organismes publics qui fournissent un appui aux populations de pêcheurs de la région.

Il y avait aussi des représentants du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) de FAO-DFID, de DFID (Department for International Development, Royaume-Uni), du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique et des fonctionnaires du service des pêches des pays concernés qui font partie des Unités de coordination nationale mises en place par le projet PMEDP. Etaient également présents des délégués d'organismes français et mozambicains impliqués dans le secteur de la pêche artisanale.

Méthode de travail

Au cours de ces trois journées, les transformatrices et commerçantes ont pu se rencontrer et débattre avec leurs sympathisants des principaux sujets de préoccupation. On avait tenu compte, pour l'organisation des travaux, de la diversité des réalités locales et des langues parlées, et du fait que bon nombre de ces femmes n'avaient guère été à l'école.

L'horaire avait prévu du temps pour que les participantes puissent partager leurs expériences de vie, les réalités vécues au quotidien. A ce vécu partagé venait s'ajouter

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

l'apport plus technique de divers spécialistes. Les principaux thèmes ainsi apparus ont ensuite fait l'objet de débats au sein des groupes constitués par affinités linguistiques. Les résultats de ces discussions ont constitué la base de la déclaration finale de l'atelier.

Visites sur le terrain

Des visites sur le terrain ont été organisées pour les personnes arrivées quelques jours avant l'ouverture de l'atelier. Elles ont pu se rendre à Kayar et Joal et prendre ainsi mieux conscience de l'existence concrète des populations de pêcheurs du Sénégal (façons de procéder, méthodes de fabrication...). Il s'agissait aussi de permettre aux transformatrices et commerçantes d'établir des contacts professionnels directs avec des associations de transformatrices sénégalaises.

Préparations

Au cours des trois mois qui ont précédé ces deux manifestations, des réunions préparatoires locales et nationales ont eu lieu dans un certain nombre de pays de la région : Ghana, Bénin, Togo, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Sénégal, Gambie. Y ont participé les associations impliquées, les organisateurs (ICSF, CREDETIP, CNPS) et les artisanes. Il y a eu également des rencontres spéciales pour les femmes du Bénin, du Togo et du Ghana compte tenu de l'importance du commerce du poisson transformé entre ces pays.

On a pu de cette façon toucher un grand nombre d'artisanes transformatrices et commerçantes qui, au cours de leurs discussions, ont fait clairement apparaître les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées dans la région. Lors de ces rencontres elles ont également choisi celles qui allaient être leur porte-voix à l'atelier et à la Foire.

Les associations participant au programme étaient chargées de faire la publicité dans les principaux marchés et centres de transformation et de constituer la liste définitive des déléguées selon les critères suivants :

- Les femmes déléguées doivent avoir directement et personnellement une activité de transformation et de commercialisation du poisson. Dans chaque délégation il y aura au moins une femme ayant la pratique d'échanges au-delà des frontières car l'atelier doit traiter spécifiquement des problèmes du commerce du poisson dans le cadre ouest-africain.
- Les personnes retenues devront, autant que possible, représenter des groupes organisés et être capables d'exprimer les préoccupations générales. En l'absence de tels groupes, les personnes choisies devront pouvoir présenter les problèmes débattus par les transformatrices et commerçantes lors des réunions préparatoires.

La publicité a été faite de diverses manières : télévision, radio, journaux. Des affiches ont été distribuées et apposées dans les principaux centres de transformation et de vente. ❀

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER

Première journée: 30 mai 2001

Première séance: inauguration

Awa Seye, présidente du Bureau des femmes du CNPS, souhaite la bienvenue aux participantes. Elle souligne l'importance de cette rencontre, de la réflexion commune qui va s'engager et qui permettra de déboucher sur des propositions concrètes.

Aliou Sall, du CREDETIP, fait remarquer que la manière dont l'atelier a été organisé est en rupture totale avec les façons de faire des séminaires habituels. Il cite ensuite les divers obstacles qui contrarient le développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest, et il espère que des travaux de l'assemblée sortiront un programme d'action concret et efficace.

Dao Gaye, secrétaire général du CNPS, prend la parole et remercie l'ICSF pour le soutien qu'il accorde aux pêcheurs depuis la réunion de Rome en 1984. Il espère lui aussi que les recommandations qui vont être exprimées donneront lieu à des actes concrets, bénéfiques pour tous les pays de la région, pour l'ensemble de l'Afrique et pour les autres parties du monde.

Joao Gomes et Antonieta Chaincomo, de l'Institut pour le développement de la pêche à petite échelle (IDPPE) du Mozambique, se présentent et soulignent l'utilité des échanges d'expériences entre les diverses régions du continent en matière de transformation et de commercialisation du poisson. Les pays africains pourraient beaucoup apprendre les uns des autres.

Puis c'est le tour de René Pierre Chever et de Ana Toupin, de Pêche et Développement, France. René Pierre réaffirme l'engagement de son organisation à lutter contre « les pratiques capitalistes dans la pêche » et à servir d'interface crédible entre pêcheurs artisans du Nord et du Sud.

Ablaye Faye, maire de la commune d'arrondissement de Dieuppeul Derklé, prend ensuite la parole. Il souhaite la bienvenue aux participantes et les remercie d'être venues jusqu'ici pour débattre de toutes ces choses importantes qui conditionnent à la fois le présent et l'avenir. Dans le contexte actuel de mondialisation, cet atelier pourrait contribuer à trouver des solutions aux problèmes qui assaillent si nombreux la pêche et le commerce du poisson en Afrique de l'Ouest. Il souhaite qu'il produise des résultats concrets afin de répondre aux besoins les plus urgents de la population.

Ensuite les déléguées des pays représentés se présentent elles-mêmes à tour de rôle et disent un mot sur leur organisation. Celles qui sont formatrices et commerçantes montrent sur une carte leurs lieux d'origine et leurs circuits commerciaux. On fait savoir ce qu'on espère de cet atelier : partager l'information avec des collègues d'autres pays, trouver les moyens de mieux s'organiser afin de parvenir à des solutions durables pour résoudre les multiples difficultés dont souffre ce secteur d'activité. Puis la délégation de Guinée Conakry lit un poème écrit spécialement pour la circonstance (voir annexe 5).

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Première journée: 30 mai 2001

Deuxième séance: séance technique

La cérémonie d'ouverture officielle terminée, Nalini Nayak et Chandrika Sharma, de l'ICSF, présentent une partie des résultats de l'étude relative aux *Problèmes et perspectives du commerce du poisson dans le secteur artisanal en Afrique de l'Ouest*.

Nalini rappelle que l'idée de cette étude avait été exprimée lors de l'atelier sur *Pêche, analyse sociologique et stratégies d'organisation en Afrique* qui avait été organisé en août 1998 au Ghana par l'ICSF. Les associations locales ont été expressément impliquées dans la collecte des données sur le poisson transformé et commercialisé par les artisanes au-delà des frontières, dans le cadre ouest-africain. Nalini propose aux participantes, plutôt que d'écouter un exposé sur ce travail, de procéder de façon plus participative et de débattre de certains points particuliers seulement. Car elles connaissent déjà bien ces problèmes qui font partie de leur vie.

Chandrika propose ensuite un cadre pour les débats qui vont suivre, en mettant l'accent sur les aspects suivants :

1. *Importance du commerce du poisson transformé par les artisanes en Afrique de l'Ouest*

Le poisson tient une place importante dans les traditions culinaires et culturelles de cette région. Qu'il soit salé, séché, fumé, fermenté, il fait l'objet d'un commerce fort ancien dans le cadre national et entre divers pays ouest-africains. Bien que significatifs, ces échanges intra-régionaux sont mal documentés et n'apparaissent pas dans les statistiques. La FOA estime cependant qu'environ 1,8 million de personnes exercent une activité dans ce secteur.

2. *Il faut soutenir ces échanges commerciaux pour plusieurs raisons*

- Les ressources halieutiques du continent sont surtout abondantes au nord-ouest (Maroc, Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau...) et au sud (Namibie, Afrique du Sud). Mais les pays qui consomment le plus de poisson se trouvent sur le golfe de Guinée où la population est plus dense. Dans le contexte ouest-africain, le commerce transfrontière joue un rôle important pour répondre à la demande, et on pourrait encore développer les flux existants.
- Le poisson, surtout les espèces pélagiques de faible valeur marchande, reste une source essentielle de protéines animales. Or la disponibilité par habitant dans l'Afrique sub-saharienne est passée de 9,4 kg en 1982 à seulement 6,8 kg en 1994. Les échanges entre pays de la région permettraient d'assurer une meilleure distribution de la production. Mais il faut aussi s'attaquer aux causes structurelles de la chute des approvisionnements : amenuisement de la ressource dans la région provoqué par une gestion déficiente, une surexploitation des stocks due à l'activité des chalutiers, des flottilles industrielles nationales et étrangères, notamment celles qui ciblent les pélagiques.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

- En Afrique de l'Ouest, les infrastructures nécessaires au commerce du poisson frais et congelé (entrepôts, matériel...) sont très insuffisantes, et il est probable que la situation ne s'améliorera guère dans l'immédiat.
- La transformation et la vente artisanales du poisson constituent une source d'emplois divers, tout particulièrement pour les femmes des populations de pêcheurs. La viabilité économique de ces activités rurales est étroitement liée à la stabilité des communautés. Il faut que leur stabilité soit assurée dans la durée.

3. *Initiatives prises au niveau régional et sous-régional pour développer les échanges en Afrique de l'Ouest*

Un certain nombre de mesures ont été prises afin d'harmoniser les tarifs douaniers et faciliter ainsi les échanges. Dès les années 1970, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est efforcée de rationaliser les politiques économiques, de faire disparaître les barrières non tarifaires et de définir un barème commun pour les droits de douane et autres taxes. Mais les résultats concrets se faisaient attendre.

En 1992, la révision du traité portant création de la CEDEAO a donné une nouvelle impulsion au processus. On s'efforce actuellement d'accélérer l'intégration économique régionale en faisant disparaître des postes de contrôle sur les routes, en allant vers un passeport communautaire dans la zone, en supprimant des taxes sur certains produits industriels agréés et sur des produits non transformés et des produits de l'artisanat traditionnel.

Les efforts déployés par la CEDEAO se heurtent à la réticence de plusieurs pays qui, pour l'heure, refusent de prendre des mesures visant à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires préjudiciables au développement des échanges et d'instaurer à la place un système de compensation. La CEDEAO se propose de créer une zone monétaire unique pour 2004.

Au niveau sous-régional, les tentatives d'harmonisation des politiques économiques et de la réglementation ont été plus fructueuses. Au cours des années 1980, l'UEMOA (anciennement CEAO), qui regroupe huit pays francophones, a établi une taxe préférentielle communautaire sur certaines denrées, dont le poisson et les produits dérivés.

L'UEMOA possède une monnaie unique et une union douanière est en vigueur depuis le 1 janvier 2000, avec un tarif extérieur commun. Au sein même de l'union, les produits industriels agréés, les produits non transformés et les produits de l'artisanat traditionnel bénéficient d'une exonération totale de droits d'entrée.

Nalini Nayak essaie ensuite de faire le tableau des principales denrées qui font l'objet d'échanges commerciaux dans le cadre régional, avec la liste des marchés importants du poisson transformé par les artisanes et leurs circuits de distribution, sans oublier les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Ces informations sont obtenues par la méthode participative et les femmes présentes apportent une foule de renseignements.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Voici, par pays, les principaux marchés au poisson qui ont été cités :

Pays	Marchés importants pour le poisson transformé
Nigeria	Maiduguri, Malendi, Kogi, Lagos
Togo	Asivime, Tabligbo, Atakpame, Djada, Yagameyet, Hvtokame
Ghana	Tuesday Market (Accra), Denu, Keta, Mankessim, Axim, Bolga, Tamale, Techiman
Côte d'Ivoire	Adjame, Sassandra, marché Chicago
Burkina Faso	Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Po, Ghana, Diagre, Kompenga
Mali	Médina, Mopti, Dibida
Guinée-Bissau	Cacini, Buba, Cacheu, Bubaque
Gambie	Banjul, Serekunda, Birikama, Soma, Basse
Guinée Conakry	Boulinet, Koukoude, Kamsar, N'zerekore, Bofa, Kankan, Beyla
Sénégal	Thiaroye, Kaolack, Touba, Diaobe, Touba Toul
Mauritanie	Nouakchott, Nouadhibou
Bénin	Dantokpa, Dogbo, Abomey, Diougou, Bohicou, Paholi, Come, Azove, Klovekame

Et voici quelques-uns des problèmes qui ont été mis en évidence :

- La multitude des postes de contrôle douaniers ou autres qu'elles rencontrent au cours de leurs déplacements dans la région. Entre Lagos et Abidjan, pour une distance de 992 km, il y en a pratiquement 70, soit 7 aux 100 km !
- L'amenuisement progressif des ressources halieutiques
- L'insuffisance des infrastructures et du matériel pour la transformation et le stockage du poisson
- Les coûts de transport relativement élevés pour leurs produits, entre les centres de transformation et les marchés mais aussi entre les sites de débarquement et les centres de transformation, comme c'est le cas à Joal, Sénégal, par exemple
- Une certaine difficulté pour les transformatrices à obtenir du crédit
- La détérioration de la qualité du poisson transformé à cause du non-respect des règles d'hygiène, de l'utilisation de produits chimiques chez certaines transformatrices.
- Le manque d'informations sur les cours réels du poisson et sur les formalités et règles administratives relatives à l'activité commerciale, avoir une carte professionnelle par exemple.

Nalini Nayak conclut son intervention en réaffirmant l'importance des initiatives locales car ce sont les femmes elles-mêmes qui trouveront les moyens les plus adaptés pour résoudre leurs problèmes. ❀

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Première journée: 30 mai 2001

Troisième séance: plénière

Présidente : Adrienne Dehy, ID Pêche, Bénin

La séance plénière permet aux participantes de partager plus largement leur vécu, notamment les difficultés qu'elles rencontrent dans leur activité professionnelle.

La déléguée de Mauritanie fait remarquer que la transformation du poisson est une activité relativement nouvelle dans son pays, où l'insuffisance du réseau routier rend le transport des produits malaisé. Elle attire aussi l'attention sur la présence massive de chalutiers étrangers sur les côtes, avec tous les effets que cela peut avoir sur l'état de la ressource.

Les déléguées du Sénégal parlent de la nécessité de sensibiliser les décideurs afin de mieux répondre aux attentes des commerçantes. Elles citent quelques-uns des problèmes auxquels sont confrontées les artisanes sénégalaises :

- On manque d'infrastructures et de matériel pour transformer le poisson et entreposer la production.
- L'espace de travail sur les plages se réduit du fait de l'emprise croissante des activités touristiques.
- La concurrence des opératrices de pays voisins fait sentir ses effets sur les prix pratiqués dans les marchés sénégalais.
- L'administration rend aussi les choses difficiles, avec toutes ces taxes locales et les tracasseries de la police.
- Le secteur artisanal local souffre de la concurrence des bateaux étrangers qui opèrent dans le cadre des accords de pêche signés entre le Sénégal et l'Union européenne.

La déléguée de la Sierra Leone parle de l'instabilité politique et sociale de son pays, lourde de conséquences pour les populations et l'économie, notamment pour les artisanes. Elle espère que la période de paix actuelle durera.

La déléguée de Guinée Conakry cite les problèmes suivants, pour ce qui concerne son secteur :

- Manque de bois pour les fours
- Droits de douane élevés
- Coûts élevés du transport
- Instabilité politique dans la région, ce qui rend difficile l'accès à un certain nombre de marchés

Une déléguée du Nigeria s'exprime avec force sur les taux élevés de perte après capture dans les estuaires et cours d'eau de son secteur à cause du manque de moyens financiers et de matériel adéquat pour la transformation et le stockage. Elle souligne aussi les frais importants de transport.

Les participantes de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso attirent l'attention sur la diminution progressive de la ressource qui pour les transformatrices se traduit par

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

l'augmentation du prix d'achat de la matière première. Celles qui disposent de capitaux peuvent s'approvisionner au port. La plupart ne peuvent pas se le permettre. Pour être plus sûres d'avoir du poisson, les transformatrices font des avances d'argent aux pêcheurs, ce qui n'empêche d'ailleurs pas ces derniers de vendre à d'autres s'ils peuvent obtenir de meilleurs prix. Ces déléguées ont également cité le problème des droits de douane et des taxes locales. Nombreuses sont les transformatrices qui préfèrent rester au village et céder à moindre prix leur production à des grossistes plutôt que d'avoir à palabrer aux divers postes de contrôle qu'il faut bien traverser avant d'arriver au marché.

Les participantes du Ghana, du Togo et du Bénin citent les points suivants :

- Amenuisement de la ressource, dû également à l'activité des chalutiers dans la bande côtière qui affecte les captures des flottilles artisanales, et par conséquent l'approvisionnement des transformatrices.
- Coût de la matière première. Beaucoup d'entre elles préfinancent les sorties en mer, mais même dans ce cas elles ne sont pas sûres d'emporter la pêche.
- Manque d'équipement (eau, sanitaires...) dans les sites de transformation
- Prix des transports élevés
- Crédit difficile à obtenir

Deuxième journée: 31 mai 2001

Première séance : séance technique

Présidente : Lucie Tétégan, ADEPA

La première partie de cette séance est consacrée à la présentation de deux documents: *Les barrières tarifaires et non tarifaires du marché régional*, par Dr Akande Gbola, INFOPECHE, et *La pertinence de l'approche du PMEDP dans la commercialisation du poisson artisanalement transformé*, par Richard Coutts, coordinateur du PMEDP.

Les barrières tarifaires et non tarifaires du marché régional

En l'absence de Dr Amadou Tall, de INFOPECHE, Dr Gbola présente ce document (voir annexe 6.1). Il souligne l'importance du secteur artisanal qui, au stade de la capture et de la post-capture, fournit emplois, revenus et nourriture aux populations locales. Il note également la place significative du commerce du poisson transformé par les artisans au sein de la région, même s'il n'est guère tenu de statistiques sur ces échanges. Il faut renforcer le commerce intra-régional, dit Dr Gbola, et il cite l'exemple du Nigeria. Dans ce pays de 120 millions d'habitants, la demande s'élève à 1,3 million de tonnes de poisson alors que la production nationale se situe à environ 500 000 tonnes: un déficit de 800 000 tonnes !

Puis il énumère tout ce qui fait obstacle au développement des échanges régionaux: manque d'infrastructures, manque de bateaux cargos, manque d'informations, barrières tarifaires et non tarifaires pour ce type de commerce, instabilité politique, sociale, économique dans certains pays de la région. Il conclut sa présentation en faisant un certain nombre de recommandations qui pourraient dynamiser le commerce régional du poisson transformé par les artisans.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

La pertinence de l'approche du PMEDP pour la commercialisation du poisson artisanalement transformé

Dans son intervention (voir annexe 6.2) Richard Coutts présente le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP). Son financement est assuré par le Department for International Development (Royaume-Uni) et son exécution est confiée à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il concerne 25 pays d'Afrique occidentale : Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo.

Ce projet, qui va s'étaler sur cinq ans (1999-2004), a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence des populations qui vivent de la pêche artisanale grâce à l'adoption de politiques facilement reproductibles inspirées du Code de conduite pour une pêche responsable et de l'Approche des moyens d'existence durables. Il s'agit de parvenir à établir des pêcheries à la fois durables et équitables. Les principaux bénéficiaires du projet sont les communautés de pêcheurs artisans, les petits transformateurs et petits commerçants (essentiellement des femmes) et aussi les consommateurs. Dans ces différents groupes, il sera tenu compte tout particulièrement des besoins des plus modestes. Le PMEDP cherche notamment à aider les communautés pauvres à développer leurs capacités afin de pouvoir participer plus directement et plus efficacement aux processus de planification et de gestion des pêches, afin d'améliorer les performances des systèmes de production, de transformation, de commercialisation et de distribution du poisson et produits dérivés issus du secteur artisanal. Richard Coutts détaille ensuite les principes fondamentaux du projet, sa structure et son approche.

Deuxième journée: 31 mai 2001

Séance technique (suite)

Président: René Pierre Chever

Au cours de la seconde partie de cette séance, deux autres documents sont présentés: *Utilisation responsable de la ressource et politiques, institutions et processus. Aperçu de quelques enjeux clés dans le domaine de la commercialisation du poisson transformé artisanalement*, par Ansen Ward, Natural Resources Institute (NRI), Royaume-Uni, et *Expériences de la FAO dans le soutien à la transformation artisanale et au commerce du poisson dans la région ouest-africaine*, par Dr Yvette Diei, du groupe Pêche du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

Utilisation responsable de la ressource et politiques, institutions et processus. Aperçu de quelques enjeux clés dans le domaine de la commercialisation du poisson transformé artisanalement

Dans son intervention (voir annexe 6.3), Ansen Ward explique le concept de « Politiques, institutions et processus (PIP) » et ce que l'on entend par « l'utilisation responsable du poisson (URP) » préconisée dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, texte non contraignant qui définit un ensemble de principes généraux, de pratiques et comportements visant à assurer la durabilité, l'équité et la sécurité dans le secteur des pêches. L'article Utilisation responsable du poisson traite des points suivants: droit des consommateurs, normes de qualité, harmonisation des normes, recherche socio-économique et technologique, protection de l'environnement naturel, réduction des pertes après capture et des prises accessoires, utilisation d'espèces à faible valeur

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

marchande pour la consommation humaine, traçabilité des produits, valeur ajoutée. Sur cette question de l'URP, Ansen Ward souligne un certain nombre d'aspects généraux particulièrement pertinents pour les opérations de transformation et de commercialisation du secteur artisanal en Afrique de l'Ouest. Il faut, dit-il, établir des priorités entre ces aspects et définir un cadre afin que les principaux acteurs puissent participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures concrètes.

En conclusion il pose les questions suivantes : les principes généraux de l'Utilisation responsable du poisson correspondent-ils aux besoins de ce secteur, faut-il pour l'Afrique de l'Ouest un code de bonne pratique pour les opérations post-capture, comment procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un tel document?

Expériences de la FAO dans le soutien à la transformation artisanale et au commerce du poisson dans la région ouest-africaine

Dr Yvette Diei donne une vue d'ensemble sur ce sujet (voir annexe 6.4). Au cours des trente dernières années, la FAO a, de diverses manières, apporté son appui aux activités post-capture : aide à la préparation des documents d'avant-projet pour la fourniture de matériel, organisation de rencontres et débats, vulgarisation de méthodes de transformation améliorées, organisation de voyages d'étude et de programmes de formation, publications techniques, soutien à des systèmes de micro-financement pour le secteur post-capture, collecte et diffusion de l'information sur les marchés. Yvette Diei fait ensuite part des leçons qu'il convient de tirer de cette expérience, d'un point de vue technique, social, économique et institutionnel. Elle souligne particulièrement la nécessité d'impliquer pleinement les communautés dans l'évolution technologique, de renforcer leurs associations de base, de mettre en place des systèmes de financement pour répondre de façon appropriée aux besoins des opérations post-capture, de créer un réseau pour diffuser l'information sur les marchés, les prix et les coûts.

Débat

La présentation de ces quatre documents étant terminée, l'assemblée est invitée à débattre. A propos de la nécessité éventuelle d'un code de conduite pour une utilisation responsable du poisson à l'échelle régionale, qui a été évoquée par Ansen Ward à la fin de son intervention, Ousmane Ndiaye, de la Direction des pêches maritimes du Sénégal, fait remarquer que des efforts dans ce sens ont déjà été faits dans le cadre du projet DIPA. Sa collègue, Diop Ticke Ndiaye, du Programme d'appui à la pêche artisanale (Sénégal), estime pour sa part qu'on n'a pas besoin d'un nouveau code régional, pour la bonne raison qu'il existe déjà un Code de conduite pour une pêche responsable. Pourquoi s'atteler à la rédaction d'un autre code alors qu'on a déjà tant de mal à faire connaître celui qui existe ? Quel serait son contenu ? Elle estime que la meilleure solution serait que chaque pays mette au point, et en œuvre, sa propre stratégie.

Réagissant à la discussion sur l'échec des systèmes de crédit pour les activités post-capture, Lucie Tétégan (ADEPA) explique que cela est dû au fait que plusieurs pays ont appliqué des projets « prêts-à-porter », qui n'étaient donc pas nés d'une initiative de la base. Depuis 1996, ADEPA travaille sur cette question du crédit, ce qui a donné lieu à des expériences intéressantes dans certains pays de la région. A ce sujet, la déléguée du Bénin signale que ID Pêche, une association béninoise, a réussi à constituer 12 groupements de crédit qui fonctionnent très bien.

La première séance de la deuxième journée est terminée et le président remercie les personnes qui ont présenté les documents et toute l'assemblée.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Deuxième journée: 31 mai 2001

Deuxième séance: groupes de discussion

L'après-midi les participantes se répartissent par affinités linguistiques en quatre groupes :

- Groupe 1: Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Burkina Faso, Guinée-Bissau
- Groupe 2: Bénin, Togo
- Groupe 3: Ghana, Nigeria, Sierra Leone
- Groupe 4: Gambie, Sénégal, Mauritanie

Il leur est demandé de réfléchir ensemble et d'identifier les problèmes de la transformation artisanale du poisson et de sa commercialisation, de proposer aussi des formes d'action pour tenter de les résoudre, de dire qui doit s'en charger. Un cadre schématique est fourni pour le débat.

Les discussions au sein des groupes sont très ciblées et animées. Toutes les participantes ont l'occasion d'exprimer leur point de vue. A la fin de la séance chaque groupe présente son rapport, en proposant des actions concrètes qu'il faudra entreprendre à divers niveaux. Dans tous les groupes on a dit qu'on a besoin de l'aide des responsables politiques ou autres et des organismes de développement. Mais on a aussi bien souligné que les pêcheurs et les communautés ont des responsabilités et un rôle essentiel à jouer. La démarche doit donc être participative. On a également clairement affirmé qu'il faut impérativement renforcer les associations et les groupements à tous les niveaux : communautés, pays, région.

Tableau résumé des rapports de groupe:

PROBLÈME	NIVEAU AUQUEL IL FAUT AGIR		
	décideurs	Ong et organismes de développement	organ. profession. et communautaires
	organisations internationales, régionales, sous-régionales, Etat, autorités locales, services des douanes, de la police, direction des pêches	organisations locales, nationales, régionales et internationales qui apportent un appui aux pêcheurs	organisations communautaires, groupements de transformatrices et commerçantes, organisations de pêcheurs
1 difficultés croissantes pour s'approvisionner			
(a) manque d'installations de stockage sur les sites de transformation, surtout en cas d'arrivages importants	Fournir des boites isolantes, des moyens de réfrigération pour le stockage...	fournir des boites isolantes, informer sur les techniques de transformation améliorées	Utiliser des techniques plus performantes

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

(b) surexploitation de la ressource et baisse des captures des flottilles artisanales	faire respecter la réglementation des pêches, mettre en œuvre des mesures efficaces de suivi et contrôle, avec la participation des communautés locales, faire connaître le Code de conduite pour une pêche responsable, réduire le nombre des bateaux étrangers, surtout ceux qui ciblent les pélagiques, réglementer l'usage des filets mono-filaments, sennes de plage et coulissantes, réglementer la pêche industrielle et l'usage du chalut dans la zone côtière	informer les communautés de l'état réel de la ressource, encourager la diversification des engins de capture, aider les programmes d'échanges pour faire connaître les divers systèmes de gestion des pêches	Mettre en place des systèmes communautaires de suivi et de contrôle pour réglementer l'usage des filets monofilaments, chaluts..., avec l'aide des associations locales et groupements de femmes
(c) pas certaines d'avoir du poisson malgré le préfinancement des pêcheurs			rétablir des systèmes traditionnels à travers des débats dans la communauté
(d) trop d'intermédiaires sur les sites de débarquement	réglementer l'activité des négociants		réglementer l'activité des négociants et réduire le nombre des intermédiaires par une action communautaire et les associations de femmes, créer des groupements de vendeuses
(e) gaspillage et pertes après capture		offrir des formations sur les techniques de transformation et de stockage améliorées	adopter des techniques de transformation et de stockage améliorées
(f) manque de capital	apporter un appui financier aux transformatrices en mettant à leur disposition du crédit à taux d'intérêt modéré	apporter un appui financier aux groupes de crédit mutuel, offrir des formations pour la gestion de groupes d'épargne et de crédit	créer des groupes d'épargne et de crédit dans les communautés
(g) accidents en mer	renforcer les mesures de sécurité, faire comprendre qu'il faut utiliser des gilets de sauvetage	développer l'information sur la nécessité des mesures de sécurité	
2 sites de transformation			
(a) manque d'espace sur les plages, perte des aires traditionnelles de transformation	empêcher la perte des aires traditionnelles de travail, protéger ce droit d'usage par des titres fonciers		faire pression pour que soit reconnu leur droit d'usage pour cette activité

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

(b) insuffisance des installations : eau, sanitaires, clôture pour protéger les aires de travail des animaux qui divaguent...	fournir des infrastructures adéquates sur ces sites : eau, sanitaires, courant électrique...	fournir des infrastructures adéquates sur ces sites : eau, sanitaires, courant électrique... créer des garderies	réclamer une participation à la gestion de ces installations
(c) manque d'installations pour stocker la production	construire des installations de stockage sur les sites	construire des installations de stockage sur les sites	réclamer une participation à la gestion de ces installations
(d) manque de combustible pour le fumage	mettre en place des dépôts de combustible, consacrer des espaces au reboisement	organiser des stages de formation sur les techniques de fumage améliorées (économie de combustible), encourager le reboisement	développer des techniques améliorées : moins de combustible, autre combustible (coques de noix de coco...), participation de groupes de femmes au reboisement
(e) techniques de transformation peu efficaces, pratiques contraires aux règles d'hygiène, potentiellement dangereuses	vulgariser les techniques améliorées de transformation, emballage et stockage pour une meilleure qualité des produits	organiser des stages sur les techniques améliorées, sur l'hygiène, fournir des claies de séchage	s'informer sur les règles d'hygiène et les respecter pour une meilleure qualité des produits
(f) effet de la fumée sur la santé des femmes	mettre plus d'espace à la disposition des transformatrices pour éviter l'encombrement	étudier des techniques qui réduisent les risques pour la santé	adopter des techniques qui réduisent les risques pour la santé, utiliser des fours de fumage améliorés
(g) problèmes avec les transformatrices migrantes			former des groupes de transformatrices résidentes, créer des syndicats pour protéger les intérêts des migrantes au niveau régional
(h) manque d'instruction chez les transformatrices et commerçantes		prévoir des programmes d'alphabétisation en français, anglais et langues locales	
3 commerce du poisson			
(a) transport			
(i) infrastructure (routes, chemins de fer...) insuffisante	améliorer l'infrastructure routière et ferroviaire	faciliter l'accès à des bateaux cargos pour les produits transformés encourager	
(ii) transports insuffisants et irréguliers	encourager l'investissement privé dans le transport du poisson	l'investissement privé dans le transport du poisson	
(iii) coût élevé du transport	réduire les taxes appliquées au transport de poisson, réduire le prix du carburant	aider les associations communautaires à acheter leurs propres véhicules	constituer des associations solides

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

(b) postes de contrôle nombreux (coûteux en argent, en temps perdu, en casse...)	réduire le nombre des postes de contrôle et les tracasseries dont sont victimes les commerçantes	informer les commerçantes sur leurs droits	avec les organisations locales, les syndicats et des campagnes de presse, faire pression sur les hommes politiques pour qu'il y ait moins de postes de contrôle
(c) formalités pour activité commerciale (i) formalités compliquées (ii) peu d'information disponible sur les formalités requises pour activité commerciales	appliquer les propositions de la CEDEAO visant à simplifier les formalités, à réduire la paperasse, faire connaître les mesures prises par la presse élaborer un système adapté et efficace pour fournir cette information	aider à constituer un réseau de transformatrices et commerçantes pour améliorer l'accès à l'information	créer un réseau de transformatrices et commerçantes
(d) diversité des monnaies nationales	œuvrer à l'instauration d'une monnaie unique régionale, comme le prévoit la CEDEAO, informer les commerçantes sur les diverses monnaies, les taux de change...	informer les commerçantes sur les diverses monnaies, les taux de change...	
(e) manque d'informations sur les prix et la demande dans les autres marchés	améliorer les télécommunications dans la région, publier des informations sur les marchés dans les médias	appuyer la création d'un réseau de transformatrices et commerçantes, publier des informations sur les marchés dans les médias, fournir des informations sur les prix et la demande dans les autres marchés	créer un réseau de transformatrices et commerçantes, collecter l'information sur les autres marchés avec l'aide de responsables de groupes
(f) coût des cartes et licences professionnelles	informer sur les formalités du commerce intra-régional		faire pression pour une réduction du coût des licences
(g) insuffisance des équipements dans les marchés (espace de vente, abris, eau, sanitaires, sécurité...)	fournir l'infrastructure indispensable dans les marchés, créer un marché central du poisson transformé		faire pression pour une participation à la gestion des installations du marché
(h) inadéquation et insuffisance des services bancaires (démarches compliquées, commerçantes obligées d'avoir leur argent sur elles pendant les déplacements, avec les risques que cela comporte)	fournir des services bancaires adaptés aux besoins des petites commerçantes, appuyer les banques qui offrent du micro-crédit, créer des structures adaptées octroyant des crédits à faible taux d'intérêt aux groupes d'épargne et de crédit		faire pression pour obtenir des services bancaires adaptés aux besoins de la profession

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Troisième journée: 1 juin 2001

Première séance: approbation de la Déclaration de l'atelier

Un projet de déclaration, basé sur les points soulevés dans les groupes de discussion de la veille, est présenté à l'approbation des participantes (annexe 1).

Troisième journée: 1 juin 2001

Deuxième séance: réaction des décideurs

Président: Brian O'Riordan

Thérèse Senghor, du Sénégal, lit la Déclaration en français et Rita Kwadzovia, du Ghana, la lit en anglais.

Les personnalités présentes, notamment le directeur des pêches du Sénégal, le coordinateur et d'autres représentants du PMEDP et des fonctionnaires de la direction des pêches d'autres pays de la région sont invités à réagir à la Déclaration.

Dr N'Diaga Gueye, directeur des pêches du Sénégal, adresse ses félicitations aux organisateurs et aux participantes et s'étend sur l'avenir du secteur de la transformation artisanale du poisson. Faut-il garder ce caractère artisanal, faut-il moderniser ? On ne peut pas avoir un pied dans le Moyen Age et l'autre dans le troisième millénaire, dit-il. Et il ajoute que les enfants des transformatrices ne doivent pas avoir l'impression de devoir vivre dans les mêmes conditions que leurs parents : il faut qu'ils aillent à l'école ! « Si j'avais de l'argent à investir, je ne le mettrais pas dans des séchoirs ou des aires de séchage, mais j'ouvrerais des écoles pour les enfants ». Il invite les donateurs à se séparer d'une certaine « approche paternaliste du développement ». En terminant son intervention, il fait remarquer que dans la Déclaration il faudrait distinguer les choses et bien spécifier les rôles de chaque organisme et la nature des problèmes qui sont effectivement de son ressort. Il suggère de communiquer le compte-rendu de l'atelier à tous les services (pêche, transport, électricité...) concernés par les demandes qui ont été exprimées.

Richard Coutts dit être très impressionné par les interventions positives des participantes tout au long de cet atelier. Il note cependant que la Déclaration apparaît plutôt comme une liste de réclamations adressées aux décideurs, qui ne l'entendront probablement pas de cette oreille. Il faudrait classer les problèmes évoqués par ordre de priorité, d'autant plus que certains sont bien plus faciles à traiter que d'autres. On pourrait commencer par s'occuper de ceux-là. Il faudrait aussi mieux faire valoir les déclarations des femmes sur tout ce qu'elles entendent entreprendre elles-mêmes.

M. Chérif, de Mauritanie, lit un texte au nom du directeur de la Promotion des produits de la pêche de son pays. Il remercie l'UICN d'avoir aidé les transformatrices mauritaniennes à participer à l'atelier. Il note aussi qu'il importe de bien distinguer les trois niveaux de responsabilité concernés par les résolutions de l'assemblée. Certains problèmes sont du ressort des organismes professionnels, certains relèvent davantage de l'activité des Ong tandis que d'autres dépendent de décisions politiques. Il conclut en espérant que les recommandations qui ont été faites seront suivies d'actions concrètes.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Le représentant de la direction des pêches du Burkina Faso s'engage pour sa part à informer les autorités de son pays des questions soulevées par les participantes. Il dit que les transformatrices doivent se doter d'organisations solides. Pour ce qui est du combustible pour le fumage, les femmes pourraient elles-mêmes résoudre le problème localement, par des actions de reboisement dans leur village. Même si les problèmes soulevés par les participantes ne concernent pas tous de façon spécifique le secteur de la pêche, il espère cependant qu'on pourra trouver des solutions rapides.

Le délégué du Nigeria rappelle les efforts entrepris par les autorités fédérales dans le secteur de la pêche. Des programmes de protection et de suivi des ressources marines, de création de groupes d'épargne et de crédit pour les transformatrices ont été mis en œuvre. Il transmettra certainement les demandes qui ont été exprimées par les participantes à l'attention des autorités politiques de son pays.

Le délégué du Ghana mentionne les mesures prises par le gouvernement en faveur du secteur de la pêche. Depuis quatre ans un système intégré de gestion des ressources halieutiques, de suivi et de surveillance des zones côtières est en vigueur. Il y a également eu une campagne de sensibilisation des femmes de la pêche sur le reboisement, nécessaire pour résoudre le problème du manque de combustible pour la transformation. Il ajoute que la création d'un ministère de la pêche (une première dans la vie politique du Ghana) prouve bien qu'il existe une volonté politique pour développer de façon harmonieuse ce secteur.

Le délégué de Guinée Conakry félicite les organisateurs et les participantes et, comme son collègue du Ghana, souligne les avancées significatives de la politique des pêches dans son pays. Plusieurs projets d'appui aux femmes qui fument le poisson ont été lancés. Celles-ci doivent devenir de véritables partenaires dans ces entreprises de développement, dit-il.

Le délégué de Guinée-Bissau, Eduardo Pereira, souhaite rassurer les participantes et les organisateurs : les autorités de son pays sont désireuses de renforcer la réglementation et les institutions qui concernent la pêche, et aussi de réduire le nombre des contrôles aux frontières et des barrages.

Thérèse Senghor, du CNPS, Sénégal, répond ensuite à certaines remarques faites par Dr N'Diaga Gueye, directeur des pêches du Sénégal. Elle dit que les transformatrices n'ignorent pas l'importance de la scolarisation pour leurs enfants. Soulignant la nécessité de soutenir l'activité des transformatrices et des commerçantes, elle note que c'est en fait grâce à ce travail qu'elles arrivent à payer l'école pour leurs enfants, et dans la dignité et sans demander la charité.

Et finalement, Almeida Kokoe, du Togo, au nom de toutes les délégations présentes remercie les organisateurs de l'atelier (ICSF, CREDETIP, CNPS), le gouvernement et la population du Sénégal, les organisations régionales et internationales qui ont apporté leur appui (PMEDP, FAO, ADEPA) et le personnel du centre Social de Derklé.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Troisième journée: 1 juin 2001

Troisième séance: stratégies pour l'avenir

Présidente: Mamayawa Sandouno

Au cours de cette séance plusieurs suggestions sont faites concernant les stratégies susceptibles de développer les activités de transformation et de commercialisation dans la région, notamment :

- Il faut favoriser la création d'organisations fortes, locales, nationales, pour les transformatrices et commerçantes.
- Il faut, au niveau régional, constituer un réseau de transformatrices et commerçantes afin de donner une suite aux débats et faire avancer les choses, pour collecter l'information sur les prix, les marchés, la demande, etc., et diffuser cette information auprès des intéressées.
- Il faut que les Ong nationales, régionales et internationales et les organismes de développement qui travaillent en Afrique de l'Ouest apportent leur concours et soutiennent ce processus.

Au cours de cette séance on n'a pu parvenir à des conclusions fermes car de nombreux membres de délégations assistaient à une conférence de presse qui avait lieu au même moment. C'est pourquoi une autre réunion sera organisée à la fin de la *Foire régionale Ouest Africaine de la transformation artisanale du poisson* afin que toutes les délégations soient présentes.

Troisième journée: 1 juin 2001

Troisième séance: stratégies pour l'avenir (suite)

Rapporteur: Aliou Sall, Sénégal

La Foire du poisson étant terminée, se tient la réunion-débat qui fait suite à l'atelier. Des délégués des 13 pays suivants sont présentes : Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Sénégal, Mali, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Togo, Ghana, Nigeria, Sierra Leone, Mauritanie, Burkina Faso. Des représentants d'Ong de la région ont été invités à y participer : ADEPEG (Guinée Conakry, CREDETIP (Sénégal), ADEPA (basé en Côte d'Ivoire).

L'objectif est double: entériner les demandes et recommandations faites par les délégations présentes à l'atelier sur les contraintes du développement du commerce du poisson artisanalement transformé en Afrique de l'Ouest (30 mai-1 juin), et faire avancer les choses.

Les principaux résultats de cette réunion sont: (1) un plan d'action plus détaillé (2) ce que l'on attend des différents acteurs à divers niveaux: Etat, Ong, agences de développement...

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Demandes adressées à l'Etat

1. Site de transformation

Les participantes demandent à l'Etat de réserver des espaces à l'usage exclusif des femmes, pour les nécessités de la transformation et pour le reboisement. Le bois est indispensable pour le fumage. Du fait de facteurs climatiques (sécheresse), ce combustible est devenu rare. Les participantes dénoncent aussi certaines conséquences du tourisme : leur accès au rivage est ainsi menacé et elles veulent que leur soient attribués les espaces nécessaires sur lesquels leur droit d'usage sera clairement établi par des titres fonciers.

2. Commerce des produits transformés

L'action prioritaire requise concerne tout autant les problèmes des circuits commerciaux, du manque d'infrastructures dans les aires de transformation, du crédit. Les femmes appellent les gouvernements de la région à prendre les mesures suivantes :

- Simplifier les formalités administratives en établissant pour tous les pays de la région un système unique de taxation applicable au commerce du poisson transformé artisanalement.
- Publier largement toute décision à cet effet, par des avis affichés aux postes de contrôle, où les femmes rencontrent une multitude de problèmes, notamment des tracasseries de la part d'hommes en uniforme.
- Réduire le nombre de postes de contrôle. Ils ne font que du tort, à tous points de vue : paiement de taxes excessives, cadeaux, perte de temps...).
- Doter les marchés d'une infrastructure appropriée, en particulier des installations de stockage.
- Améliorer l'accès aux sites de débarquement et aux marchés : construction de voies d'accès...
- Créer des structures de crédit appropriées pour aider les transformatrices et commerçantes, en offrant notamment des taux d'intérêt modérés. Les établissements de prêt ont là un rôle important à jouer.

3. Approvisionnement en poissons pour la transformation

Les femmes demandent aux gouvernements de prendre des mesures efficaces pour surveiller la zone de pêche artisanale afin d'empêcher les incursions de gros bateaux. Elles réclament des règles strictes sur l'usage d'engins de capture destructeurs (chalut...). Elles soulignent qu'il faut aussi réglementer l'usage de certains engins chez les pêcheurs artisans : filets monofilaments, sennes de plage, sennes coulissantes...

Demandes adressées aux agences de développement, aux organisations internationales et aux Ong

1. Appui à la formation en gestion, techniques de transformation et moyens de stockage

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

2. Appui pour l'achat d'équipement
3. Appui pour faciliter contacts et échanges entre femmes de la sous-région
4. Appui pour obtenir des conditions plus favorables auprès des établissements de crédit

Actions à entreprendre par les femmes elles-mêmes

1. *Organiser leur réseau.* Tout en reconnaissant le rôle d'autres institutions telles que les Ong, les femmes estiment qu'elles doivent entreprendre de s'organiser de façon indépendante, sans intervention extérieure. Les Ong doivent établir leurs réseaux séparément et leur rôle doit être de fournir l'information et certaines autres formes de soutien.
2. *S'organiser au niveau local.* Les femmes conviennent qu'il est très important de bien s'organiser localement pour pouvoir influencer les politiques et les décideurs du pays. Elles pensent que l'initiative locale est le point de départ de tout changement. C'est une étape indispensable avant la création d'un réseau régional.
3. *Renforcer entre elles les contacts et les actions.*
4. *Développer des habitudes de propreté,* car dans certains sites le manque d'hygiène est flagrant.

Les participantes ont demandé à l'ICSF de diffuser auprès des gouvernements la Déclaration de l'atelier et le compte-rendu des débats. Elles lui demandent de bien souligner que les actions à entreprendre qui ont été identifiées par les femmes sont de la compétence des Etats. Elles lui demandent aussi de sensibiliser les institutions (donateurs, organes régionaux et internationaux fournissant un appui, Ong locales...) aux besoins de financement de telles actions, notamment les projets dans le domaine de la formation, où il y a beaucoup à faire.

Conclusion

Cet atelier a permis aux transformatrices et aux commerçantes de débattre de façon bien ciblée avec leurs sympathisants des problèmes qui affectent leur vie quotidienne et leurs moyens d'existence. Il est évident que, avec des appuis appropriés et des politiques adaptées, ces femmes dynamiques pourraient renforcer leurs contacts, ce qui ne manquerait pas de développer les échanges au sein de la région, d'y améliorer la sécurité alimentaire, de diversifier l'activité et les moyens d'existence durables dans le secteur de la pêche artisanale, de favoriser l'intégration régionale. ❀

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

LES VISITES SUR LE TERRAIN ET LA FOIRE OUEST-AFRICAINE DU POISSON TRANSFORMÉ: COMPTE-RENDU SUCCINCT

Une bonne partie des contacts entre les participantes ont eu lieu en dehors du calendrier de l'atelier, lors des visites sur le terrain et à la Foire. Cet aspect est sans doute tout aussi important que l'atelier lui-même, mais les choses sont ici plus difficiles à cerner.

Le 28 et le 29 mai 2001, les délégations d'un certain nombre de pays (Bénin, Togo, Ghana, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau) ont pu se rendre dans les communautés de Joal et avoir des contacts avec les transformatrices et commerçantes locales. C'était une expérience utile qui les a aidées à mieux comprendre les communautés de pêcheurs du Sénégal et les techniques utilisées par les transformatrices sénégalaises. Certaines femmes venues d'autres pays de la région, des Ghanéennes notamment, ont été étonnées par les quantités de poissons capturées par les pêcheurs sénégalais, et plutôt choquées par ce qu'elles considèrent comme un gaspillage énorme : « Au Ghana, nous utilisons et vendons ce qu'on jette ici ». Les femmes du Ghana, du Bénin et du Togo ont noté que, sur certaines plages, il y avait des façons de manipuler le poisson qui, à leurs yeux, laissaient à désirer.

Ces visites sur le terrain ont aussi donné l'occasion d'explorer l'éventualité de contacts commerciaux. Les délégations du Togo et du Bénin, par exemple, ont décidé de revenir dans ces communautés après la Foire afin de voir plus concrètement les possibilités d'importation de produits transformés sénégalais.

Au cours des deux journées consacrées à la Foire, les délégations venues des 13 pays participants ont pu exposer les produits qu'ils avaient amenés. C'était la première fois que ces personnes participaient à une manifestation de ce genre. Sur certains étals, il y avait juste quelques échantillons de la production du pays, mais d'autres étaient décorés avec beaucoup d'imagination. La délégation mauritanienne, en particulier, s'était efforcée de créer un air de Mauritanie dans son espace, avec des tapis et des tentes typiques. On pouvait voir un large assortiment de produits joliment disposés et une petite expo-photos sur la pêche artisanale mauritanienne. L'étal du Bénin était également intéressant, avec du poisson transformé et aussi des denrées comestibles et divers articles venus du Bénin, à vendre. Faisant preuve d'entreprise, cette délégation a préparé de délicieuses recettes béninoises tout au long de la Foire, et elle a fait de bonnes affaires. Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, le PMEDP, ADEPA et l'Institut de Technologie Alimentaire du Sénégal (ITA) avaient aussi leur espace.

Le contact entre les participantes s'est bien maintenu tout au long de la Foire car beaucoup de délégations discutaient d'éventuelles relations d'affaires. Des groupements de transformatrices en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie pourraient-ils travailler le poisson selon les goûts des consommateurs ghanéens, béninois, togolais ou ivoiriens ? Comment s'effectuerait le transport ? Quelle est la meilleure saison pour venir voir quelles sont les possibilités ? Peut-on troquer du poisson contre de l'huile de palme ? Visitant la Foire on tombait sur ce genre de conversation. Et on a entendu une transformatrice de Guinée Conakry promettre à une transformatrice ivoirienne son plein appui (endroit pour séjourner, un four pour fumer le poisson, etc.) si elle venait dans son village pour ramener en Côte d'Ivoire des produits transformés. Il y a eu aussi des demandes de renseignement émanant de l'extérieur. La délégation de Guinée-Bissau, par exemple, a parlé d'une commande éventuelle de barracuda salé et fumé. Les affaires qui auront été conclues à cette occasion vont sans doute rester largement confidentielles. Cela fait parti des pratiques commerciales ordinaires. ❀

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 1: Déclaration des participantes

Contraintes du Développement du Marché du Poisson Transformé en Afrique de l'Ouest.

Centre Social, Derklé

Dakar, Sénégal

Du 30 Mai au 1 Juin 2001

Le poisson est important pour la sécurité alimentaire de la région ouest africaine et les transformatrices et commerçantes du secteur artisanal jouent un rôle crucial pour une meilleure distribution du poisson dans la région.

La transformation et la commercialisation artisanales du poisson sont d'une grande importance sociale, culturelle et économique dans la région.

La transformation et la commercialisation du poisson fournissent un revenu et un emploi pour des centaines de milliers de personnes, spécialement les femmes, et sont des activités cruciales pour la pérennisation du mode de vie des communautés de pêcheurs de la région.

Reconnaissant cela, nous, représentant(e)s des organisations de travailleurs du poissons et d'ONG de 12 pays de la région Ouest Africaine, - Sénégal, Gambie, Sierra Leone, Mauritanie, Burkina Faso, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Ghana et Nigeria-, participant à cet atelier, nous engageons à travailler ensemble et à promouvoir la transformation et la commercialisation artisanale dans la région.

Pour atteindre cela, nous sommes bien conscients qu'une action participative est requise au niveau des communautés de pêcheurs et des organisations professionnelles, au niveau des ONG qui travaillent en soutien des communautés de pêche, tant au niveau national, régional qu'international.

Nous demandons aux gouvernements, ainsi qu'aux organisations sous régionales et multilatérales, de soutenir la transformation et la commercialisation de la manière suivante:

1. Commerce du poisson

- a) Faciliter l'application rapide des programmes ECOWAS qui sont pour but de promouvoir le commerce intra-régional, spécialement ceux qui font référence à:
 - La réduction et la simplification des formalités complexes de douane et de commerce;
 - L'élimination des taxes imposées sur les produits de la pêche transformés de façon artisanale commercialisés dans la région;
 - La réduction des difficultés commerciales qui proviennent de l'utilisation de monnaies différentes dans la région, travailler à l'établissement d'une monnaie commune.

Publier ces mesures dans les médias, par des affichages aux points de contrôle et dans les bureaux des autorités;

- b) Réduire le nombre des points de contrôle de douane et de police et stopper le harcèlement des femmes commerçantes de poisson;

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

- c) Améliorer les facilités de transport dans la région en: construisant des routes convenables qui relient les centres de pêche et de transformation aux marchés importants de la région; améliorer et rénover les infrastructures ferroviaires existantes et en construire de nouvelles; faciliter la mise à disposition de bateaux cargo pour le transport du poisson dans la région; tant par mer que par les routes fluviales;
- d) Assister les associations de femmes commerçantes de poisson pour obtenir et gérer leurs propres véhicules pour le transport de poisson;
- e) Créer et soutenir les banques qui octroyent des micro-crédit, et offrir un crédit à faible taux d'intérêt pour les femmes transformatrices et commerçantes;
- f) Faciliter la dissémination de l'information concernant les marchés, les prix les réglementations commerciales par la radio locale et d'autres médias de masse, et améliorer l'infrastructure de télécommunication dans la région;
- g) Utiliser les taxes du marché pour améliorer les infrastructures du marché, pour fournir un abri et un accès à l'espace de vente, pour améliorer les sanitaires et l'approvisionnement en eau, et pour créer des espaces de stockage pour les produits de la pêche;
- h) Créer un marché central pour le poisson transformé dans chaque pays.

2. Transformation du poisson

- a) Reconnaître le droit des transformatrices des communautés côtières aux sites de transformation sur les plages à travers des arrangements appropriés comme des titres de propriété des terrains, pour éviter leur éviction par des activités comme le tourisme;
- b) Assurer que les facilités pour le stockage, l'approvisionnement en eau, les sanitaires et l'approvisionnement en électricité soient mis en place sur les sites de transformation, ainsi que des services de garde d'enfants;
- c) Fournir une formation pour améliorer les méthodes de transformation de poisson, l'emballage et le stockage, afin d'assurer une meilleure qualité du produit;
- d) Promouvoir l'utilisation de technologies appropriées pour une meilleure utilisation du combustible, de façon à réduire les risques pour la santé auxquels doivent faire face les femmes transformatrices;
- e) Faciliter l'accès à la terre qui puisse être géré par les femmes transformatrices comme zones de bois à brûler pour l'approvisionnement en combustible;
- f) Faciliter la mise à disposition de crédit à faible taux d'intérêt pour les femmes transformatrices.

3. Accès au poisson

- a) Etant donné que les activités de transformation artisanale du poisson dépendent de façon centrale des captures effectuées par la pêche artisanale et de l'existence durable de ressources, il faut protéger les intérêts du secteur artisanal de capture et améliorer l'état des stocks de la façon suivante:

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

- Appliquer les législations actuellement en vigueur, mettre en place des mesures de surveillance, de contrôle efficaces, restreindre les activités destructrices de chalutage et réguler l'utilisation de filets mono filaments, des sennes tournantes et des sennes de plage, spécialement dans la zone côtière;
 - Réduire le nombre des bateaux étrangers qui opèrent dans le cadre des accords de pêche et autres arrangements, spécialement ceux qui visent les espèces pélagiques et assurer que ces bateaux observent les termes et conditions de l'accord et ne s'engagent pas dans la pêche pirate et autres pratiques illégales;
 - Utiliser les médias pour sensibiliser les communautés de pêche aux mesures de gestion des pêcheries et faciliter les stages et les programmes d'échanges sur ces enjeux;
- b) Assurer qu'une infrastructure appropriée et adéquate aux sites de débarquement, incluant des boîtes isolantes, des facilités pour la réfrigération et le stockage, afin de réduire les gaspillages et les pertes après capture.

Nous reconnaissons la nécessité d'avoir des organisations locales et régionales et nous nous engageons à travailler ensemble sur ces enjeux. Nous demandons aux gouvernements et aux organisations sous régionales, régionales et multilatérales ainsi qu'aux ONG de nous appuyer dans ce processus. ❀

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annex 2: Programme de l'atelier

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

30 Mai au 1 Juin 2001, Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal

30 Mai 2001

0930 – 1100 hrs

SESSION I: Inauguration

Bienvenue: Bureau des Femmes du CNPS

Introduction à l'atelier: Mr. Aliou Sall, CREDETIP/ ICSF

Félicitations: Mr. Dao Gueye, Secrétaire Général, CNPS;
Les amis de la Pêche et Développement, France et IDPPE,
Mozambique

Introduction par les délégations des pays participants

1100 – 1130 hrs

Raffraichissements

1130 – 1300 hrs

SESSION II: Session technique

Présentation de l'étude sur les « Problèmes et perspectives du commerce du poisson dans le secteur artisanal en Afrique de l'Ouest »: Mme. Nalini Nayak et Mme. Chandrika Sharma, ICSF

Discussion

1300 – 1430 hrs

Déjeuner

1430 – 1800 hrs

SESSION III: Plénière

Présidente: Mme. Adrienne Dehy, ID Pêche, Bénin

Echanges par les participants sur les contraintes rencontrées dans la transformation et les activités commerciales

1800 – 2130 hrs

Dîner à Hann

31 Mai 2001

0900 – 1100 hrs

SESSION I: Session technique

Présidente: Mme. Lucie Tetegan, ADEPA

• Les barrières tarifaires et non-tarifaires du marché régional: Mr. Amadou Tall, INFOPECHE

• La pertinence de l'approche de PMEDP dans la commercialisation du poisson artisanalement transformé: Mr. Richard Coutts, DFID-FAO

Discussion

1100 – 1130 hrs

Raffraichissements

1130 – 1330 hrs

SESSION II: Session technique

Président: Mr. Rene Pierre Chever, Pêche et Développement, France

• Des politiques, institutions, processus et pêche responsables: Un aperçu de quelques enjeux clés dans le

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

	contexte de la commercialisation du poisson transformé artisanalement: Mr. Ansen Ward, NRI UK
	· Expériences de la FAO-RAF dans le soutien à la transformation artisanale et le commerce du poisson dans la région ouest-africaine: Mme. Yvette Diei, FAO-RAF
	Discussion
1330 – 1500 hrs	Déjeuner
1500 – 1700 hrs	SESSION III: <i>Discussions de groupe sur les propositions politiques</i>
1700 – 1800 hrs	SESSION IV: <i>Plénière: Finalisation des propositions politiques</i> Présidente: Mme. Mamayawa Sandouno, ADEPEG, Guinée Conakry et Mr. Ousman Bojang, GAMFEDA, Gambie
1800 – 2130 hrs	Dîner et soirée culturelle
1 Juin 2001	
0900 – 1000 hrs	SESSION I: <i>Approbation de la résolution</i> Présidentes: Deux représentantes du groupe de rédaction
1000 – 1300 hrs	SESSION II: <i>Réponses des décideurs politiques</i> Président: Mr. Brian O’Riordan, ICSF Inauguration: Directeur des Pêches, Sénégal Bienvenue: Mme. Awa Seye, Présidente, Bureau des Femmes du CNPS Introduction: Mr. Aliou Sall, CREDETIP/ ICSF Présentation des conclusions: Mme. Thérèse Senghor (CNPS, Sénégal) en Français Mme. Rita Kwadzovia (FIPAG, Ghana) en Anglais Réponses aux conclusions Remerciements: Mme d’Almeida Kokoe, Togo
1300 – 1430 hrs	Déjeuner
1430 – 1600 hrs	SESSION III: <i>Stratégies pour le futur</i> Présidente: Mme. Mamayawa Sandouno, ADEPEG

**Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest**

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 3: Liste des participant(e)s

**Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé
en Afrique de l'Ouest**

Centre social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai-1 juin 2001

LISTE DES PARTICIPANT(E)S

BENIN

Mr. Oussa Pita Atchran
UNIPPA et ID PÊCHE
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Adrienne Hounyovi Dehy
ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mr. Lucien Dehy
Secrétaire Général
ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Kocou Fadina
UNIPPA et FEMATRAB
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Akouto Fiagbe
UNIPPA et ID PÊCHE
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mr. A. Ysees Honoukou
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Madeleine Hountonto
UNIPPA et FEMATRAB
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Cécile Gandonou
UNIPPA et FEMATRAB
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Amegan Pascaline
FEMATRAB "Fédération des Mareyeuses
et Transformatrices de Poisson du Bénin"
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Anani Pierette
FEMATRAB "Fédération des Mareyeuses
et Transformatrices de Poisson du Bénin"
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

**Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest**

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Mr. Hounsa Sourou
UNIPPA et FEMATLAB
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

Mme. Agbokounou Hounsa Zansi
UNIPPA et FEMATLAB
C/O ID PÊCHE
03 BP 3558 Cotonou
BENIN
Tel: 229 32 42 36
Fax: 229 30 34 84
E-mail: ldehy@yahoo.fr

BURKINA FASO

Mme. Mare née Gouba Albertine
Fédération Nationale des Acteurs de la
Filière Pêche (FENAFIP)
BURKINA FASO
Tel: 226 74 64 38

Mme. Ouedraogo née Sarvadogo Téné
Assétou
Fédération Nationale des Acteurs de la
Filière Pêche "FENAFIP"
C/O Mr. Ouedraogo Adama
B P 7044 Ouaga
BURKINA FASO
Tel: 226 23 81 05

THE GAMBIA

Mr. Ousmane Bujong
GAMFEDA
Fisherman Skill Technology
No. 7, Dodou Jasseh Street
Bakau New Town
THE GAMBIA
Tel: 220 49 55 84
Fax: 220 49 60 42
E-mail: gamfida@hotmail.com

Mme. Fatou Corr
GAMFEDA
Brufut Village
Kombo North, Western Division
THE GAMBIA
Tel: 220 99 12 61
220 49 42 41

Mme. Florence Ewusi
GAMFEDA
Brufut, Ghana Town
Kombo, North Western Division
THE GAMBIA
Tel: 220 99 12 61

Mme. Bebe Manneh
Brufut Village
Kombo North District
THE GAMBIA
E-mail: gamfida@hotmail.com

GHANA

Mme. Hannan Abban
Kromantsin Fish Processors
P O Box 84
Saltpond
Kromantsin
GHANA

Mme. Esther Yeyo Addo
Lekpogunor Fish Processors
M/N 19
LEKPOGUNOR-OLD-NINGO
GHANA

Mr. David Eli
TESCOD (Technical Services for
Community Development)
P O Box 1469
Dansoman, Accra
GHANA

Tel: 233 21 30 34 70
233 21 30 81 46
Fax: 233 21 66 94 10

E-mail: tescod@africaonline.com.gh
alcom@africaonline.com.gh

Mme. Rita Kwadzovia
Fish Processors Association of Ghana
(FIPAG)
P O Box 589
Accra-Central
GHANA
Tel: 233 21 66 34 94

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

GUINEE CONAKRY

Mme. Sene Fatou
COFUB (Coopérative des Fumeuses de Poisson Bonfi)
Commune De Matam, Quartier de Bonfi Centre
GUINEE CONAKRY
Tel: 224 40 29 53
Fax: 224 41 35 23
E-mail: mamayawa@yahoo.fr

Mr. Soumatt Fanyawa
Coordinateur Nationale Pêcheurs, Guinée
Commune De Kalum
Quartier de Boulland
GUINEE CONAKRY
Tel: 224 43 02 05
E-mail: mamayawa@yahoo.fr

Mme. Soumatt N'matt .
COFUB (Coopérative de Fumeuse de Poisson de Bonfi)
Commune De Matam, Quartier Bonfi Centre
GUINEE CONAKRY
Tel: 224 40 29 53
Fax: 224 22 60 36
E-mail: mamayawa@yahoo.fr

Mme. Mamayawa Sandouno
Commune Matoto Quartier Khabitaya
Association pour le Développement de la Pêche en Guinée (ADEPEG)
BP 4965
Conakry
GUINEE CONAKRY
Tel: 224 22 60 36
Cell: 224 40 29 53
Fax: 224 41 35 23
E-mail: mamayawa@yahoo.fr

GUINEE BISSAU

Mme. Lesa Piter Camara
Présidente de l'association, Cacine
Associação de Transformacion de Cacine, Cacine
GUINEE BISSAU
Tel: 245 20 40 43/ 22 17 95

Mme. Sene Nhabali
Association des Marieme de Buba
BUBA-UICN
GUINEE BISSAU

Mr. Luis Mendes Pereira
Direction de la Pêche Artisanale
BP 102, Bissau
GUINEE BISSAU
Tel: 245 20 40 43

COTE D'IVOIRE

Mme. Lodja Jeanne d'Arc
Attécoubé-Abidjan
COTE D'IVOIRE

Mme. Lucie Attikpa-Tetegan
WADAF/ADEPA
17 BP 56
Abidjan 17
COTE D'IVOIRE

Mme. Berthe Boua Ayekpa
AnouNou
Sassandra C.J.
Abidjan
COTE D'IVOIRE
Tel: 225 20 22 75 88
Fax: 225 20 22 75 92
E-mail: adepa@africaonline.co.ci

MALI

Mme. Fatounaia Diarra
LAPIDEM
Sabinibougou Plaieau
MALI
Tel: 223 23 27 73

Mr. Bakary Londy
Association des Pêcheurs et Pisciculteurs du Mali
Boguineda camp
MALI
Tel: 223 22 13 45

Mme. Gueye Safidiarra
LAPIDEM
Marché Medina
Boulka sounkou
Bamako
MALI
Tel: 223 22 13 45

**Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest**

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

MAURITANIE

Mme. Ahmed Beyboun
Présidente, Coopérative de pêche
Coopérative pour la transformation de
poisson
M'haijaratt
MAURITANIE

Dr. Modupe Abimbola King
Nigerian Institute for Oceanography and
Marine Research
PMB 12729
Victoria Island
Lagos
NIGERIA
E-mail: niomr@hyperia.com

Mme. Diagna Coumbaré
Coopérative Initiative Goût Idéal
Nouakchott
MAURITANIE

Mme. Laraba Okute
IBASI Union of Fishermen,
Kogi State
Block 82, Niger Barracks, Lokoja
Kogi State
NIGERIA

Tel: 222 52 59 536
222 52 98 788
222 52 95 672
E-mail: gideal@caramail.com

Mme. Adepegba Olabisi
Asst. Chief Fisheries Officer, Fish
Technologist
Federal Department of Fisheries, Nigeria
P M B 12529, Victoria Island
NIGERIA
Tel: 234 01 61 69 09
Fax: 234 01 26 12 775
E-mail: obadepegba@hotmail.com

Mme. Farida Habib
Présidente de Coop, Mauritanie
Ksor Nouakchott
MAURITANIE
Tel: 222 52 58 541
E-mail: mauritanie_2000@mauritel.mr

Mr. Cherif Abdel Latif
Union Mondiale pour la Nature (UICN)
UICN BP 4231
Nouakchott
MAURITANIE
Tel: 222 52 51 276
E-mail: uicn@compunel.mr

SIERRA LEONE

Mme. Patience B Browne
Save Humanity Foundation (SHUF)
3 Ecowas Street
Freetown
SIERRA LEONE
Tel: 232 22 22 63 92
Fax: 232 22 22 56 04
E-mail: shufsl@hotmail.com

Mme. Nedwa Mint Moctar Nech
Directrice Exécutive
ONG MAURITANIE 2000
B.P. 4242
Nouakchott
MAURITANIE
Tel: 222 52 56 128
Fax: 222 52 54 631
E-mail: mauritanie_2000@mauritel.mr

Mme. Sophia Neale Caulker
Save Humanity Foundation (SHUF)
Shenge, Moyamba District
C/O SHUF, 3 Ecowas Street
Freetown
SIERRA LEONE
Tel: 232 22 22 63 92
Fax: 232 22 22 56 04
E-mail: shufsl@hotmail.com

Mme. Ely Soukeyna
Groupe de transformatrices
Coopérative IWIK pour la pêche
MAURITANIE
Tel: 222 63 18 184

SENEGAL

NIGERIA

Mme. Sidika Kadiri
Thrift and Credit Fishermen Co-op
No. 4 Lagos Islands
Lagos State
NIGERIA

Mme. Maimouna Dia
CNPS
P O Box 3211
Dakar
SENEGAL

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Mme. Ndeye Dieng
CNPS
C/O Abdoulaye Diop
Kayar
SENEGAL
Tel: 221 956 40 73
Fax: 221 953 50 33

Mme. N'Deye Lolla Diop
Membre du CNPS
Lodo Guet-Ndar
Saint Louis
SENEGAL
Tel: 221 961 71 98

Mme. Lala Diop
CNPS
Rue 51/62 Gueule Tapée
Soumbédioune
SENEGAL
Tel: 221 823 33 19

Mme. Bineta Gueye Diop
CNPS
C/O Dao Gaye
Kayar
SENEGAL
Tel: 221 953 50 33

Mr. Abdoulaye Gueye Diop
CNPS
BP 11
Kayar
SENEGAL
Tel: 221 953 50 33

Mme. Bineta Diop
CNPS
Kayar
SENEGAL

Mr. Dao Gaye
CNPS
Kayar
SENEGAL
Tel: 221 953 50 33

Mme. Maimouna Sall
CNPS
P O Box 3211
Dakar
SENEGAL

Mme. Bineta Sarr
CNPS
Quartier Santiaba
Joal
SENEGAL
Tel: 221 662 77 69

Mme. Therese Senghor
CNPS
P O Box 3211
Dakar
SENEGAL
Tel: 221 956 49 26
Fax: 221 821 94 63

Mme. Awa Sèye
Présidente, Bureau des femmes CNPS
Guet-N'dar
Saint Louis
SENEGAL
Tel: 221 961 38 54
Mob: 221 663 53 85

Mme. Marieme Thew
CNPS
Rue 51/62 Gueule Tapée
Soumbédioune
SENEGAL
Tel: 221 842 15 82

Mr. Aliou Sall
CREDETIP
BP 3916
Dakar
SENEGAL

TOGO

Mme. Adjagbolou Koko Jeanne
FETRAPO
Katanga, Lomé
TOGO
Tel: 228 27 88 80

Mme. d'Almeida Kokoe
FETRAPO / I.D. PÉCHE
B P 3995
Lomé
TOGO
Tel: 228 27 88 80

**Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest**

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

**PERSONNES RESSOURCES ET
OBSERVATEURS**

Dr. Gbola Akande
INFOPECHE
Tour C, 19^{ème} Etage
Cité Administrative
P O Box 1747
Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tel: 225 20 21 80 54
225 20 21 89 80
225 20 21 31 98
E-mail: nfopeche@africaonline.co.ci

Mme. Chaincomo Antonieta
IDPPE
Av. Marginal (No. 141/8)
Parcela No. 141/8
CP 2473 MAPUTO
MOZAMBIQUE
Tel: 258 1 49 08 07
Fax: 258 1 49 88 12
E-mail: chaicom@idppe.co.za

Mr. René Pierre Chever
Pêche et Développement
26, rue de Kerfriant
29750 – Loctudy
FRANCE

Mr. Richard Coutts
Programme Coordinator
DFID-FAO, Sustainable Livelihoods
Programme in West Africa
Fisheries Policy & Planning Division .
Food and Agriculture Organization of the
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00100 - Rome
ITALY
Tel: 39 06 5705 6027
E-mail: richard.coutts@fao.org

Dr. Yvette Diei
Associate Fish Technology Officer
Food and Agriculture Organization (FAO)
of the United Nations
Regional Office for Africa
P O Box 1678
Accra
GHANA
Tel: 233 21 67 50 00;
Fax: 233 21 70 10 943
E-mail: yvette.diei@fao.org

Mr. João Baptista Gomes
Technologue, IDPPE
Av. Marginal No. 141/8,
Parcela No. 141/8
CP 2473 MAPUTO
MOZAMBIQUE
Tel: 258 1 49 08 07
Fax: 258 1 49 88 12
E-mail: gomes@idppe.co.za

Mr. Demba Kane
ADEPA/WADAF
17 BP 56
Abidjan 17
COTE D'IVOIRE
Tel: 225 20 22 75 88
225 20 22 7592
E-mail: adepa@africaonline.co.ci

Mr. John Kurien
Centre for Development Studies
Aakkulam Road, Prasantha Hill
Ulloor
Trivandrum – 695 011
INDIA
Tel: 91 471 448881
Fax: 91 471 447137
E-Mail: john.kurien@vsnl.com

Mme. Nalini Nayak
Sadanand
Choola Lane
Anayara P O
Trivandrum 695 029
INDIA
Tel: 91 471 741675
Fax: 91 471 342 053
E-mail: nalinin@md5.vsnl.net.in

Mr. Brian O'Riordan
Secrétaire, Bureau ICSF à Bruxelles
Rue du Midi 165
B-1000 – Bruxelles
BELGIQUE
Tel: 32 2 513 1565
Fax: 32 2 513 7343
E-mail: icsfbrussels@yucom.be

Mme. Chandrika Sharma
Programme Associate
ICSF
27 College Road
Chennai – 6000 006
INDIA
Tel: 91 44 8275303
Fax: 91 44 8254457
E-mail: icsf@vsnl.com

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Mme. Anna Toupin
Pêche et Développement
26, rue de Kerfriant
29750 – Loctudy
FRANCE

Mr. Ansen Ward
Post-Harvest Fisheries Specialist
Natural Resources Institute
Central Avenue, Chatham Maritime
Kent
ME4 4TB
UNITED KINGDOM

PARTICIPANT(E)S PMEDP

Mr. Kouyate Aboubacar
Chef de la Section Développement
Communautaire
Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
B.P. 4965
GUINEE CONAKRY

Mme. Tamsyn Barton
SL Adviser, DFID
94 Victoria Street
London SW1E 5JL
UNITED KINGDOM

Mme. Emily Corcoran
Associate Professional Officer
SFLP-Regional Support Unit
B.P. 1369, Cotonou,
BENIN

Mr. Seydou Coulibaly
Responsable chargé des opérations
Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
DNAER - B.P.275
Bamako
MALI

Mr. Adebisi Olawande Flouso
Dy. Director in charge of Artisanal
Fisheries Dev.
Federal Department of Fisheries,
C/O SFLP National Coordination Unit
P.M.B. 135, Area 11, Garki,
Abuja
NIGERIA

Mr. Gambe
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et
de la Pêche
C/O Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
B.P. 4141
Lomé
TOGO

Mr. Ouake M. Joseph
Coordonnateur National
Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
Ministère du Développement Rural
B.P. 383, Cotonou
BENIN

Mr. Kyriakos Kourkouliotis
Information Officer
SFLP-Regional Support Unit
B.P. 1369, Cotonou,
BENIN

Mme. Mamanding Kuyateh
Community Officer
SFLP-Regional Support Unit
B.P. 1369, Cotonou,
BENIN

Mme. Camara Mariame
Ministère de l'Agriculture et des
Ressources Animales
C/O Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
B.P. 84, Adiaké
COTE D'IVOIRE

Mr. Zigani N S Norbert
Directeur des Pêches
Ministère de l'Environnement et de l'Eau
C/O Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
03 B.P. 7044
Ouagadougou 03
BURKINA FASO

Mr. Momodou O Njle
SFLP National Coordinating Officer
6, Muamar Ghadaffi Ave.
Banjul
GAMBIA

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Mr. Eduardo Luis Pereira
Responsable des opérations des activités
Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
Direction Générale de la Pêche
Artisanale
B P 102
Bissau, Alto-Bambim
GUINEE BISSAU

Mr. Alex Sabah
Directorate of Fisheries
c/o SFLP National Coordination Unit
P.O. Box 630
Accra
GHANA

Mr. Saleck O
Direction de la Promotion des Produits de
Pêche
C/O Unité de Coordination
Nationale PMEDP/ SFLP
DEARH/ MPEM
B.P. 137
Nouachott
MAURITANIE

Mr. Diop Thioune
C/O Unité de Coordination Nationale
PMEDP/ SFLP
B.P. 289
Dakar
SENEGAL

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 4: Poème composé pour l'occasion

Fumeuse

Un poème préparé pour la Foire régionale Ouest-Africaine de la transformation artisanale du poisson par Ibrahima Lakil Diakite, Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture, Guinée Conakry

Toi l'infatigable
Qui nourris sans calcul nos habitants
Toil femme
Qui rentre tard les soirs de bonheur;
Ecoute, femme des débarcaderes;
Ecoute, toi l'artisane de nos espérances
Toi, femme des sols boueux
Qui peine sous les intempéries
Offre-moi un panier rempli de <<Bonga>>
Donne-moi ces poissons pélagiques
Qui donnent les douces saveurs
A la sauce d'arachide
Et à l'huile de palme.
Amazone des débarcadères
L'espoir gonfle ta poitrine
Come le voilier sur la mer
Femme qui rentre tard le soir
Et qui veille toute la nuit
Sur les claies fumantes.
Femme fumeus aux cheveux de feu
Femme des poto-potos
Qui porte en son sein
Les lacs aux prénoms de Princesses et de Reines
Ton Corps exhale la douce odeur
De poissons fumés par ta sueur
Femme fumeuse,

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Je te fais pierre blanche, noeud de joie.
Femme,
Combien de bouches as-tu nourris
Du lait de ton sein
Et des gouttes de sueur de ton front?
Que de bonheur pour les habitants
Des villes et villages de ce beau pays.
Que de joie pour les pêcheurs
Et pour les consommateurs
Ecoute,
Ecoute Piroguier aux lendemains
meilleurs
Sais-tu que le << Konkoé >> du << banda >>
amélioré
Est raffolé par ce grand peuple?
Alors, alors
Fais des prières pour la fumeuse
Qui peine sur les quais des débarcadères
A regarder l'horizon
pour scruter l'arrivée des pêcheurs
Ecoute le flouf flouf des pélagiques
C'est le bonheur qui se dessine
Sur l'océan de l'esperance.
Ecoute,
Ecoute piroguier,
Les claies rougies par la fumée
Le << Banda >> englouti par cette fumée
C'est l'oeuvre inestimable
De cette femme, auteur de notre vie
Et don't le corps exhale
Tous les parfums de la terre.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 5.1: Document par Amadou Tall

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai au 1 juin 2001

OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DU PETIT COMMERCE DU
POISSON EN AFRIQUE DE L'OUEST

Amadou Tall
Directeur, INFOPECHE

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

RÉSUMÉ

Ce document présente un aperçu de l'importance du secteur artisanal en Afrique de l'Ouest qui génère emplois, revenus, devises et apporte des protéines animales abordables aux citoyens à faibles revenus et aux populations rurales pauvres. Les méthodes de transformation par fumage, salage, séchage restent traditionnelles mais des techniques améliorées apparaissent et sont petit à petit adoptées et couplées à quelques procédés semi-industriels pour faire un produit fini adapté aux goûts et aux tendances du marché. La pêche ouest-africaine gagnerait beaucoup à développer des contacts commerciaux avec les « marchés ethniques » en Europe et aux Etats-Unis et dans les pays développés. Ce document énumère aussi quelques-uns des circuits commerciaux importants des produits artisanaux, qui représentent 70 pour cent du poisson écoulé et consommé dans la région. Il cite les difficultés qui freinent le développement à divers stades de la filière artisanale : manutention, transformation, distribution, commercialisation. Il propose un certain nombre d'améliorations susceptibles de dynamiser les échanges commerciaux sur le marché ouest-africain et le marché mondial. Il exprime quelques recommandations visant à renforcer les circuits commerciaux du poisson dans la région et à mieux informer les parties concernées sur les débouchés possibles en Afrique de l'Ouest et au-delà.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La pêche artisanale ouest-africaine opère le long d'un littoral qui s'étend sur 6 500 km, de la Mauritanie au Nigéria, avec un plateau continental de 310 050 km². Les moyens à la mer utilisés ont évolué et on est passé des petites pirogues à voile à une flottille plus diversifiée et motorisée. Il y a des pirogues de 18-20 m qui embarquent un équipage important. Ce développement, facilité par des programmes nationaux et des projets divers, a permis aux pêcheurs d'accéder à des équipements modernes et d'améliorer leur bien-être social et économique.

Les captures sont écoulées sur les marchés locaux et étrangers, habituellement par des intermédiaires. Le secteur artisanal représente une source importante d'emplois et de devises. Il fournit ordinairement environ 40 pour cent des apports en protéines animales¹ d'une population sans cesse croissante. En 1995, les débarquements ont été de 1 200 000 tonnes, dont 60 pour cent de petits pélagiques. La flottille compte environ 1 million de pêcheurs qui approvisionnent des milliers d'intermédiaires (mareyeuses, transformatrices, commerçants). Les femmes dominent dans les activités après capture (transformation et vente), et leur rôle est à vrai dire essentiel dans le développement socio-économique des pays de la région.

D'après le projet FAO-DIPA², la consommation annuelle de poisson par habitant était estimée à 9,2 kg pour 1995, en dessous de la moyenne mondiale qui était de 13 kg cette même année et de 15 kg en 1998. On peut attribuer cette baisse de la consommation au ralentissement des importations provoquées par la crise économique que connaissent les pays de la région, par l'augmentation de la population et par une utilisation déficiente de la matière première.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

L'annexe 1 présente les histogrammes et les courbes des exportations et importations (volumes et valeurs) des pays de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

En 1994, les quantités de poisson importées dans la CEDEAO s'élevaient à 1,2 million de tonnes. Elles ont atteint à peu près 1,7 million de tonnes en 1998. Les principaux importateurs sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal. Entre eux ils représentent 85 pour cent des importations de la sous-région. En termes de sorties de devises, les 16 pays de la CEDEAO ont dépensé 363 362 000 dollars pour importer du poisson en 1994 et 493 016 000 dollars en 1998.

Le chapitre exportations de poisson et rentrées de devises des pays de la CEDEAO est plutôt favorable. En 1994, les exportations de poisson et produits de la pêche de la CEDEAO étaient de 262 173 tonnes, de 330 086 tonnes en 1998. Cela a fait rentrer 628 070 000 dollars en 1994 et 822 272 000 dollars en 1998.

Les quatre principaux exportateurs sont la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal.

MÉTHODES DE TRANSFORMATION

Les méthodes de transformation en usage restent essentiellement traditionnelles mais des techniques améliorées apparaissent et sont progressivement adoptées. Le fumage et le séchage du poisson sont une activité importante en Afrique de l'Ouest. A part un petit nombre d'opérateurs semi-industriels pratiquant cette activité, la transformation se fait au niveau artisanal.

Il existe différentes techniques de fumage. Elles varient d'un pays à l'autre, suivant les traditions, les goûts des consommateurs, les tendances des marchés. La qualité diffère suivant les méthodes, le bois utilisé (*aradirachita*, *mangifera*, *schirrophora*...). Tout cela peut donner des goûts particuliers au produit fini.

En général on utilise deux techniques principales : fumage à chaud, séchage-fumage. On considère que la première donne de meilleurs produits que la seconde, mais comme ils contiennent encore un peu d'eau, ils se conservent moins longtemps que le poisson séché-fumé. Les principaux produits commercialisés sont : sardinelle fumée, bonga fumé, anchois fumé ou séché, poisson-chat fumé, tilapia fumé. Mentionnons les autres formes traditionnelles de transformation : séchage au soleil, séchage-salage, fermentation, friture.

PRINCIPAUX CIRCUITS COMMERCIAUX EN AFRIQUE DE L'OUEST

Bien qu'ils ne soient généralement pas enregistrés, les produits transformés du secteur artisanal constituent un élément très important du commerce intra-régional des petits pélagiques. Ces échanges ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Mais les données officielles ne les font toujours pas apparaître convenablement parce que ces activités ne sont pas enregistrées. On peut cependant identifier un certain nombre de circuits commerciaux :

- Ghana: vers le Togo et le Bénin pour la sardinelle fumée, l'anchois fumé, et le poisson d'eau douce fumé/séché/salé.
- Côte d'Ivoire: vers le Burkina Faso pour la sardinelle fumée.
- Sierra Leone: vers la Guinée et le Liberia pour la sardinelle fumée et le bonga fumé.
- Gambie: vers la Guinée et le Sénégal pour le bonga fumé et la raie fumée, vers le Ghana pour des pièces de requin séchées.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

- Mali: vers le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigeria pour du poisson d'eau douce fumé/séché/salé.
- Sénégal: vers le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Nigeria, le Togo, le Bénin, le Zaïre, le Mali pour du poisson de mer fumé-séché-salé.
- Bénin: vers le Nigeria pour du poisson-chat fumé et le bonga fumé.

Les Rapports de mission d'INFOPECHE³ indiquent que 70 pour cent du poisson consommé dans la région est fumé. Le commerce du poisson fumé/séché/salé dispose d'un réseau de distribution très vaste dans la région. C'est particulièrement vrai pour les produits fumés-séchés, et dans une moindre mesure pour les produits séchés au soleil, séchés-salés et fermentés. S'il est dominé par les femmes, ce commerce régional est une activité complexe où interviennent des négociants en gros, qui achètent de grandes quantités aux transformatrices, et de petites détaillantes. Entre les deux il y a toute une série d'intermédiaires. L'importante poussée démographique ne s'accompagne pas d'une augmentation correspondante des débarquements, ce qui réduit la disponibilité par habitant.

Les captures de la pêche artisanale sont écoulées en frais ou sous forme transformée suivant les goûts des consommateurs, les possibilités d'entreposage et l'offre et la demande. Pour la plupart des pays de la région, l'insuffisance de la chaîne du froid et des circuits commerciaux rend difficile la distribution de poisson frais et de poisson congelé dans l'arrière pays.

Dans de nombreux pays, les diverses installations frigorifiques sont inadéquates. Le poisson qui n'est pas vendu le jour même est séché ou fumé. Au Sénégal, 36 pour cent des captures de la pêche artisanale est transformé, un tiers est vendu en frais sur le marché intérieur, un autre tiers est exporté vers des pays de la région : Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigeria.

En Côte d'Ivoire, 80 pour cent de la production est constitué de poisson fumé, notamment la sardinelle, l'anchois, le bonga. Au Bénin, le poisson transformé représente la majeure partie des ventes mais des quantités croissantes de bonga sont vendues en frais. On constate d'ailleurs une tendance générale à vendre les pêches du secteur artisanal sous cette forme parce qu'il est plus facile d'obtenir de la glace et que les infrastructures s'améliorent, ce qui facilite la distribution de la production vers l'intérieur. Pour les mêmes raisons, les échanges entre pays voisins se développent et une meilleure coopération s'établit entre eux.

Le poisson frais et congelé est généralement exporté vers l'Europe, mais une certaine quantité est également commercialisée dans la région, surtout diverses espèces africaines et les petits pélagiques. Mais à cause de l'absence de flottilles locales bien organisées pour du pélagique capturé dans les eaux africaines et congelé, les exportateurs européens peuvent vendre leurs produits, et des pays comme la Mauritanie et le Sénégal n'arrivent pas à les concurrencer sur ce marché. Heureusement le marché régional des petits pélagiques est très important : on l'évalue à 800 000 tonnes.

Dans la région, les principaux marchés extérieurs pour les petits pélagiques congelés sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, le Cameroun, le Ghana, le Togo, le Congo. Au Nigeria, malgré tout le poisson importé, l'offre ne suit pas la demande. La production actuelle n'est que de 500 000 tonnes alors que la demande est estimée à 1,3 million de tonnes.

On importe souvent du poisson congelé pour transformation par le secteur artisanal. Des espèces de bonne valeur marchande (sole, barracuda, vivaneau...) sont exportées

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

en Europe, et en retour on fait venir maquereau, sardine et autres espèces diverses de l'Union européenne, de Russie, d'Amérique du Sud, d'Irlande, de Mauritanie, d'Angola, de Namibie, du Sénégal. Cette catégorie de poissons est consommée surtout par les pauvres des villes et des campagnes, en frais, fumé ou frit. Les transformatrices des zones urbaines fument ce poisson toute l'année tandis que celles des campagnes le font pendant la saison creuse de la sardinelle et du bonga.

Le commerce du poisson fumé/séché/salé est très complexe, de nature informelle. Il ne donne pas lieu à une comptabilité classique. Nous supposons que cette activité permet aux opératrices d'améliorer leur situation. Mais il faudrait faire plus d'enquêtes et former les personnes concernées à la comptabilité.

Les principaux fournisseurs africains de ces produits sont la Mauritanie, le Sénégal, la Namibie, l'Angola. Les petits pélagiques comme la sardinelle, le maquereau et le chinchard sont les espèces congelées les plus populaires, les plus faciles à commercialiser. Les critères de qualité les plus importants sont la taille et la teneur en lipides. Le maquereau doit faire au moins 25-30 cm et être le plus gras possible. Le chinchard doit faire 20-25 cm au minimum, et être gras comme le maquereau.

La distribution des produits du secteur artisanal constitue dans cette région une activité importante qui concerne plusieurs milliers de personnes, essentiellement des femmes. Leur activité répond sans doute à des impératifs sociaux (assurer l'alimentation de la famille, par exemple), mais le premier objectif reste économique : gagner de l'argent.

Le poisson transformé circule surtout par la route, en camion, camionnette, véhicule de passagers, taxi, mobylette. Le choix dépend de la distance, des volumes, des prix, et si l'on reste en zone urbaine ou si l'on est dans les campagnes. Sur le Lac Volta et sur le fleuve Niger, on utilise aussi fréquemment des transports fluviaux. On constate curieusement que le train est peu utilisé en bien des endroits, sauf sur la ligne Abidjan-Ouagadougou et pour certaines destinations au Togo. Ce moyen de transport apparaît peu dans ce type de commerce.

PRINCIPAUX OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les communautés de pêcheurs sont confrontées à de sérieux problèmes à tous les stades de la filière : manipulation, transformation, distribution, commercialisation. Les principales contraintes identifiées et qui pèsent sur le commerce intra-régional du poisson sont les suivantes :

Manque d'infrastructures: Pour la manipulation, le stockage (glace, électricité...), installations pour la transformation, transport, routes inter-Etats, contrôles aux frontières.

Manque de bateaux cargos: Dans la situation présente, la plupart des bateaux qui desservent la route maritime qui passe par le Maroc et va jusqu'en Afrique du Sud viennent directement d'Europe. S'ils sont déjà pleins, cela devient un problème pour la Mauritanie ou un autre pays qui veut envoyer des denrées à un destinataire dans le Golfe de Guinée.

Manque d'informations: En général les pêcheurs vivent dans de petites localités isolées le long du littoral ou sur les rives d'un fleuve ou d'un lac. Et ils n'ont pas l'habitude de recevoir la visite des agents des services de vulgarisation, qui sont mal payés et ne sont guère incités à faire le déplacement.

Cette situation, associée à un taux d'analphabétisme élevé chez les pêcheurs, entraîne une sérieuse pénurie d'informations essentielles au sein des communautés mais aussi entre les communautés et l'extérieur. Cela limite leur accès à des technologies appropriées

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

en matière de conservation et de transformation du poisson. Et il leur est difficile d'obtenir des renseignements sur la ressource et les marchés. La région est également caractérisée par une faible diffusion des technologies appropriées, ce qui fait que les personnes concernées connaissent mal toutes les méthodes de manipulation, de conservation, de transformation et de distribution qui peuvent être utilisées.

Troubles politiques et sociaux: La situation est aggravée du fait de coups d'Etat et de troubles sociaux dans certains pays, notamment en Afrique de l'Ouest. La plupart du temps, lorsqu'une junte militaire ou un groupe rebelle renverse un gouvernement, cela déstabilise aussi les arrangements commerciaux existants.

Situation économique: Dans plusieurs pays de la région, elle est alarmante. L'introduction de programmes d'ajustement structurels dans certains pays au cours des années 1980 (Ghana, Nigeria, par exemple) ont touché tous les secteurs de l'économie, y compris la pêche artisanale. Le pouvoir d'achat des pauvres des zones rurales a baissé. On manque de devises pour importer les intrants indispensables (carburant, engins de capture, moteurs hors bord...). Le poisson s'est fait plus rare et son prix a grimpé, et les plus démunis n'ont pas pu suivre. Dans l'Afrique francophone, la dévaluation du franc CFA a provoqué une chute brutale des importations. En Côte d'Ivoire elles étaient de 170 141 tonnes en 1994, de 140 588 tonnes en 1997, et cela malgré la forte croissance démographique, la baisse de la production aquacole et des captures dans le pays. Après le choc de la dévaluation, les importations ont fini par reprendre mais elles restent toujours en dessous des 300 000 tonnes qui sont nécessaires. Par conséquent l'offre de poisson est moindre et les communautés où les revenus sont bas verront leur pouvoir d'achat encore diminuer.

Devises pour payer les produits importés: Beaucoup de pays africains ont du mal à payer leurs importations car leurs monnaies continuent à se déprécier et ne sont pas convertibles. Pour les transactions dans la région on utilise le dollar et d'autres monnaies étrangères.

Crédit: Il est difficile pour les mareyeuses qui souhaitent étendre et améliorer leurs affaires de parvenir à leurs objectifs ou de mettre davantage de poisson sur le marché à des prix raisonnables. D'une part, l'accès au crédit n'est pas facile et, d'autre part, les conditions de remboursement sont souvent draconiennes. Cela est particulièrement vrai pour les artisan(e)s, et la plupart évitent d'ailleurs de passer par les établissements de crédit classiques.

Politiques nationales et régionales inefficaces: Pratiquement tous les pays de la CEDEAO ont développé individuellement une politique nationale et en tant que groupe une politique régionale de commercialisation du poisson. Ces politiques sont inefficaces pour diverses raisons : sabotage, bureaucratie, manque de volonté politique chez ceux qui devraient les appliquer. Citons par exemple l'initiative de la CEDEAO pour l'harmonisation des dispositions relatives au commerce du poisson en Afrique de l'Ouest qui a été lancée dans les années 1970, et rien de concret sur le terrain pour le moment.

Barrières tarifaires et non tarifaires

Tracasseries/corruption:

Les postes de contrôle le long des routes et aux frontières constituent des obstacles majeurs pour les échanges au sein de la région. Comme les commerçants et transporteurs ne savent pas lire, les agents des douanes, les services sanitaires, les policiers exigent des documents non nécessaires. L'argent constitue la meilleure « autorisation » pour passer. Afin d'éviter ces endroits, certains transporteurs prennent d'autres chemins, ce

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

qui ajoute finalement des heures au parcours et parfois toutes sortes d'autres problèmes. Ce sont des frais supplémentaires qui alourdissent le prix du poisson vendu dans la région.

Assurance de la qualité du poisson et des produits de la pêche:

Les pays développés ont adopté des règles sanitaires et des normes de qualité basées sur l'HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) pour le poisson et les produits de la pêche. Elles sont également en train d'être mises en œuvre dans beaucoup d'autres pays, notamment en Afrique. Par exemple, les produits de la pêche importés dans l'Union européenne ou aux Etats-Unis doivent avoir un certificat sanitaire d'origine délivré par un établissement agréé et mentionner le pays d'origine. Certains pays ont été certifiés : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria. Les autres devront mettre leurs ateliers aux normes et améliorer leurs ressources humaines en matière d'inspection.

Taxes et droits d'entrée:

Un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales s'efforcent d'élaborer une politique commerciale commune pour leurs pays respectifs. Mais jusqu'à présent très peu de choses ont été accomplies parce que les pays n'ont pas appliqué les mesures envisagées en matière d'échanges régionaux.

En 2000, une importante mesure politique visant à développer le commerce du poisson a été obtenue par les huit membres de l'UEMOA (Sénégal, Guinée-Bissau, Mali, Burkina Faso, Niger, Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) qui bénéficient d'un taux zéro, le Tarif économique commune (TEC), pour les produits en provenance de la région (voir annexe 2).

Un autre exemple est fourni par la CEDEAO dont les efforts pour harmoniser les politiques en matière de commerce du poisson en Afrique de l'Ouest ont commencé dans les années 1970. En mai 1979, on avait élaboré un barème des droits et taxes commun, mais les Etats ont omis d'intégrer ces dispositions spéciales, préférant appliquer leurs propres réglementations. Selon la politique commune stipulée, les barrières non tarifaires auraient dû disparaître dans un délai de quatre ans à partir de mai 1981 (annexe 3).

L'UEMOA et la CEDEAO ont pris des décisions établissant la classification des droits et taxes sur les importations et des droits indirects internes qui devront faire l'objet d'une réduction, d'une suppression ou d'une harmonisation conformément aux dispositions du traité. Mais les pressions économiques dans les Etats membres ont rendu impossible la mise en œuvre de la nouvelle politique.

Par ailleurs les pays de l'Afrique centrale importent des volumes substantiels de poisson congelé et fumé/séché/salé de l'Afrique de l'Ouest. Ces produits ne bénéficient pas des exemptions douanières spéciales applicables aux pays membres de l'UDEAC, ce qui rend la chose moins intéressante.

Le manque d'harmonisation ou le défaut d'application des politiques commerciales et des règles sanitaires dans les pays africains, la corruption et les tracasseries aux postes de contrôle continuent à gêner le développement du commerce intra-régional du poisson et des produits dérivés.

AMÉLIORATIONS SUSCEPTIBLES DE DÉVELOPPER LES ÉCHANGES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Dans le secteur artisanal, l'amélioration des conditions et de l'infrastructure à bord et dans les sites de débarquement, l'amélioration du réseau routier et de communications,

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

des entreprises de transformation et de commerce et des services d'inspection du poisson sont des conditions indispensables pour la bonne qualité et la salubrité des produits orientés vers les échanges intra-régionaux. Un réseau d'information sur l'exploitation responsable de la ressource, des techniques appropriées, des produits conformes à la demande des marchés, des débouchés lucratifs et des lois et réglementations s'avèrent nécessaires pour accéder au marché.

Les données statistiques relatives à la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest sont faibles : il faut les renforcer. Prise de conscience, instruction, formation et information sur l'importance sociale et économique de ce secteur aideront à améliorer ses performances et à renforcer les moyens d'existence des gens engagés dans ce type d'activité.

La coopération économique et l'intégration régionale offrent de grandes opportunités pour la croissance économique en permettant aux pays membres de se libérer des contraintes qui pèsent sur les petits marchés nationaux, en accroissant les échanges entre pays africains et en facilitant l'intégration des économies africaines à l'économie mondiale.

Dans la même veine, le programme de coopération monétaire, qui comprendra l'adoption de mesures collectives visant à établir un système monétaire harmonisé et des institutions de gestion communes, s'efforcera de réaliser ses objectifs de manière progressive.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La pêche artisanale est devenue une source importante de devises, d'emploi et de protéines animales dans la région. Pour renforcer les échanges intra-régionaux en stimulant la production de façon durable, en informant mieux la profession sur les opportunités du marché régional, pour développer les circuits commerciaux et les services d'appui à l'intégration des marchés, il importe d'adopter les mesures suivantes:

- Entreprendre des études de marché pour les produits de la pêche artisanale dans la région. Identifier les besoins et élaborer un programme d'assistance approprié pour améliorer les échanges régionaux. Les mareyeuses et commerçants seront une source de renseignements.
- Organiser les personnes qui achètent et vendent le poisson. Organiser des séminaires sur les débouchés potentiels de la région pour réunir les décideurs de ce secteur et donner l'occasion de prendre des contacts d'affaires.
- Renforcer le réseau d'informations commerciales régional pour fournir des données sur la matière première, les intrants intermédiaires, l'offre et la demande annuelle, les habitudes alimentaires. INFOPECHE et ADEPA ont publié conjointement BONGA Flash, une revue bimestrielle sur les volumes des échanges et les tendances des prix dans la région. Cette publication a été arrêtée faute de financement de la part du projet UE.
- Préparer un répertoire des exportateurs et importateurs de la région à partir des données collectées lors des enquêtes sur les marchés et les réunions des acheteurs et vendeurs de produits déterminés.
- Appliquer des politiques de libéralisation des échanges, notamment le TEC de l'UEMOA et le programme de la CEDEAO en matière d'échanges commerciaux.
- Harmoniser les lois et règlements sur le conditionnement, l'étiquetage et le marquage des denrées. Pour le poisson fumé/séché/salé, les pertes au cours

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

du transport sont élevées à cause de mauvais emballages et de mauvais étiquetages.

- Développer des systèmes de normes, assurance de la qualité, certification et méthodologie.
- Etendre le champ d'action des réseaux d'information commerciale existants (INFOPECHE, par exemple) en établissant des contacts et en encourageant la circulation de l'information entre organisations professionnelles (entreprises, agences pour l'exportation et le commerce) qui se mettront en lien avec d'autres institutions sous-régionales en Afrique.
- Organiser des programmes de formation afin d'améliorer les compétences des nationaux chargés du développement du commerce en utilisant les institutions existantes dans la région.

Bibliographie:

FAO. 1998. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*

FAO/DIPA. 1998. *The State of Artisanal Fisheries in West Africa in 1997*

Tall A. 2000. *Advantages and constraints of fish trade in West Africa*, in Colloquia on artisanal fisheries in West Africa, ADEPA, novembre 2000, Cotonou, Bénin

Teutscher F. 2000. *Globalization and Artisanal Fish trade in West Africa*, in Colloquia on artisanal fisheries in West Africa, ADEPA, novembre 2000, Cotonou, Bénin

Vannuccini S. 2000. FAO/DFID Workshop on post harvest practices and issues in fishing communities in West Africa.

¹ FAO. 1998. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*

² FAO/DIPA . 1998. *The state of Artisanal Fisheries in West Africa in 1997*

³ INFOPECHE. 1990. *Marketing of Artisanal Products*

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

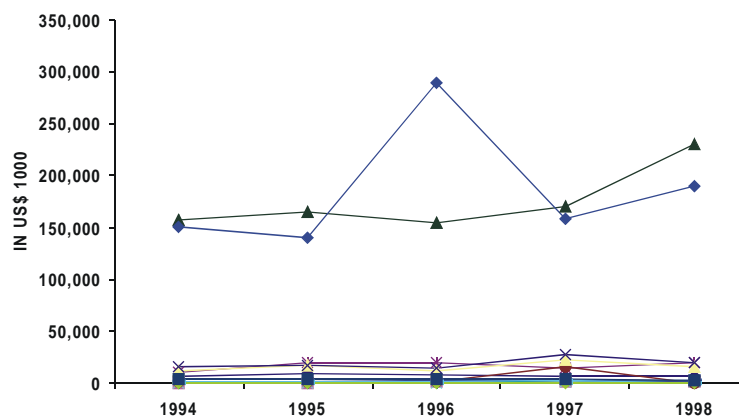
Annexe 1

Volumen et valeurs des importations et des exportations de la région CEDEAO

Source: INFOPECHE

IMPORTATIONS DE POISSONS ET PRODUITS DE LA PÊCHE PAR LES PAYS DU COPACE (EN MILLIERS DE DOLLARS)					
pays	1994	1995	1996	1997	1998
Bénin	7 123	9 288	7 228	6 910	6 399
Burkina Faso	911	935	1344	1210	2741
Cape Vert	350	539	1 946	1 334	687
Côte d'Ivoire	157 267	164 825	155 085	170 697	230 545
Gambie	202	277	413	1 546	1 320
Ghana	10 986	19 132	19 359	14 827	19 196
Guinée	1 270	1 495	1 373	15 861	308
Guinée-Bissau	400	506	554	2 469	1 265
Liberia	1 785	1 731	2 422	2 199	1 426
Mali	272	303	381	222	387
Mauritanie	800	1 039	818	2 532	202
Niger	92	203	253	390	437
Nigeria	150 948	140 309	290 350	158 633	190 098
Sénégal	11 970	17 215	11 259	21 797	15 759
Sierra Leone	3 420	3 425	3 446	3 562	3 215
Togo	15 557	16 599	13 835	27 901	19 031

**IMPORTS OF FISH AND FISHERY PRODUCTS
(BY ECOWAS COUNTRIES)**



Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

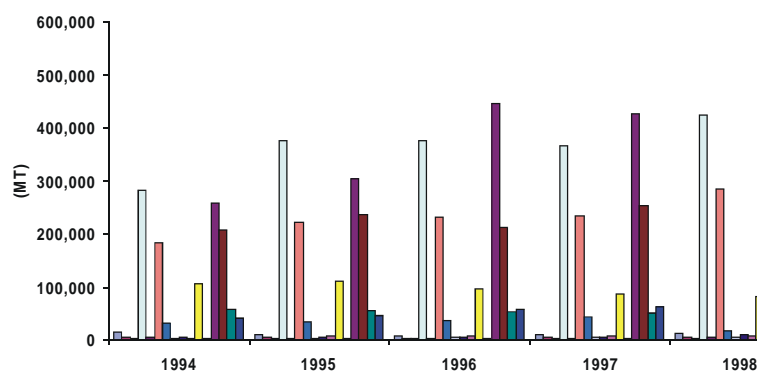
Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

IMPORTATIONS DE POISSONS ET PRODUITS DE LA PÊCHE PAR LES PAYS DE LA CEDEAO (TONNES MÉTRIQUES)					
pays	1994	1995	1996	1997	1998
Benin	14 103	9 607	7 324	9 295	12 726
Burkina Faso	4 075	3 945	3 212	3 846	3 874
Cape Vert	2 371	1 915	2 735	2 652	2 881
Côte d'Ivoire	280 785	375 620	375 862	366 350	424 834
Gambie	4 299	3 031	3 137	3 402	3 908
Ghana	182 694	222 825	230 539	234 558	285 235
Guinée	31 179	34 931	36 865	44 079	17 479
Guinée-Bissau	1 630	1 483	5 527	4 885	4 763
Liberia	4 782	4 565	4 957	5 323	9 393
Mali	2 543	6 630	6 234	8 042	7 309
Mauritanie	105 573	112 046	96 430	86 747	81 270
Niger	1 613	1 563	1 457	1 525	3 041
Nigeria	258 725	302 871	446 199	425 643	478 197
Sénégal	206 293	236 277	210 871	252 142	233 275
Sierra Leone	57 285	55 234	51 958	51 154	42 906
Togo	41 162	46 629	58 593	63 173	51 205

**IMPORTS OF FISH AND FISHERY PRODUCTS
(BY ECOWAS COUNTRIES)**



Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

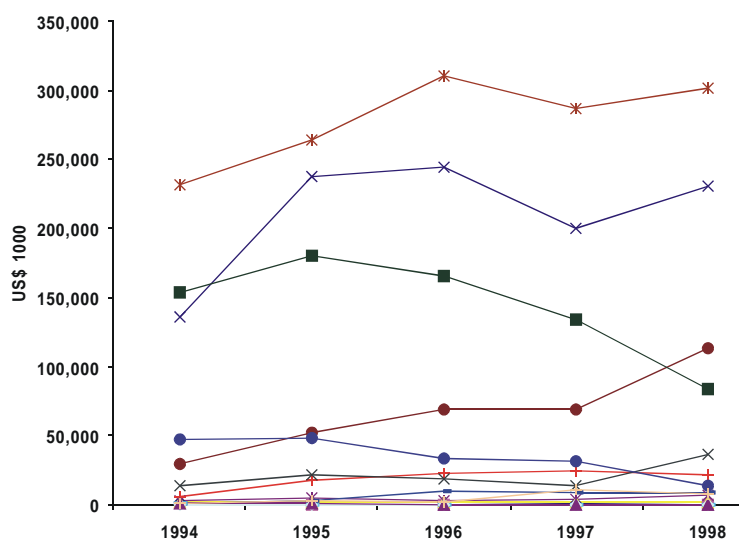
Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

EXPORTATIONS DE POISSONS ET PRODUITS DE LA PÊCHE PAR LES PAYS DE LA CEDEAO (EN MILLIERS DE DOLLARS)					
pays	1994	1995	1996	1997	1998
Benin	1 518	1 569	2 125	1 359	2 032
Burkina Faso	-	15	61	-	7
Cape Vert	2 350	1 782	1 578	2 134	1 490
Côte d'Ivoire	135 666	237 290	244 869	200 391	231 105
Gambie	3 061	4 440	2 585	3 831	7 349
Ghana	29 187	51 844	68 674	69 162	113 011
Guinée	5 910	17 508	22 572	24 344	22 012
Guinée-Bissau	740	2 473	9 692	8 435	9 344
Liberia	908	211	3	18	11
Mali	370	412	450	459	359
Mauritanie	154 132	180 805	165 471	134 431	83 654
Niger	740	586	234	321	70
Nigeria	14 083	21 546	19 040	13 856	36 833
Sénégal	231 600	264 373	310 541	286 667	301 363
Sierra Leone	47 805	48 100	33 093	31 824	13 632

EXPORTS OF FISH AND FISHERY PRODUCTS (BY ECOWAS COUN



Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

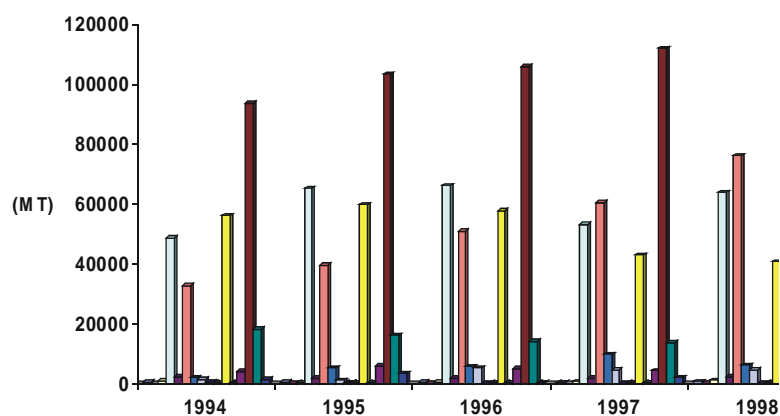
Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

EXPORTATIONS DE POISSONS ET PRODUITS DE LA PÊCHE PAR LES PAYS DE LA CEDEAO (TONNES MÉTRIQUES)					
pays	1994	1995	1996	1997	1998
Benin	488	330	266	202	565
Burkina Faso	-	3	14	-	2
Cape Vert	858	216	267	552	963
Côte d'Ivoire	48 698	65 177	66 096	53 269	63 816
Gambie	2 088	1 844	1 803	1 747	2 295
Ghana	32 734	39 417	50 942	60 351	76 173
Guinée	1 927	5 199	5 592	9 652	6 043
Guinée-Bissau	1 330	1 149	5 174	4 484	4 431
Liberia	322	91	2	2	3
Mali	250	256	250	203	201
Mauritanie	56 081	59 768	57 766	42 932	40 583
Niger	185	98	105	52	18
Nigeria	4 081	5 923	4 926	4 301	9 658
Sénégal	93 673	103 458	106 027	112 152	111 273
Sierra Leone	18 165	16 050	14 036	13 593	7 681
Togo	1 293	3 407	216	1 914	6 582

**EXPORTS OF FISH AND FISHERY PRODUCTS
(BY ECOWAS COUNTRIES)**



Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 2

CEDEAO: Mesures commerciales préférentielles (TEC)

Les produits sont classés en 4 catégories :

Catégorie	Produits	Documents à fournir
0	Biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative	<ul style="list-style-type: none"> • facture commerciale (détail de la marchandise, prix FOB, coût de l'assurance, coût du fret) • certificat EUR1 pour les produits originaires de l'Union Européenne • certificat d'origine pour les pays tiers.
1	Biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement, les intrants spécifiques	
2	Intrants et produits intermédiaires.	
3	Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs.	

Les taux des droits et taxes permanents applicables depuis le 1 janvier 2000 sont les suivants:

Catégorie	Droit de Douane	Redevance Statistique	Prélèvement Communautaire de Solidarité
0	0 %	1 %	1 %
1	5 %	1 %	1 %
2	10 %	1 %	1 %
3	20 %	1 %	1 %

Pour ces droits et taxes, l'assiette est constituée par la valeur CAF

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 3

DÉCISION A/DÉC. 18/5/80 DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST RELATIVE À LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES DES PRODUITS INDUSTRIELS

LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT,

Vu le Traité qui établit la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, notamment de ses articles 5, 13 et 17,

Vu la décision n° 5 de la réunion du Conseil des ministres du 25 mai 1980,

DÉCIDE:

Article I : la libéralisation des échanges des produits industrialisés et l'élimination des barrières tarifaires se feront selon les dispositions suivantes :

ECHÉANCIER 1

a. Produits des entreprises communautaires

Ces produits seront libéralisés dès qu'ils seront produits et ils auront librement accès au marché communautaire sans être assujettis à des droits de douane.

b. Produits industriels prioritaires bénéficiant d'une libéralisation accélérée

Ces produits seront libéralisés sur une période de quatre ans selon le calendrier de réduction tarifaire suivant : 25 %, 50 %, 75 %, 100 %, appliqués respectivement le 28 mai de 1981, 1982, 1983 et 1984.

c. Autres produits

Ces produits seront libéralisés sur une période de six ans selon le calendrier de réduction des taux suivant : 15 %, 30 %, 50 %, 70 %, 90 %, 100 %, appliqués respectivement le 28 mai de 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986.

Article 2 : Le schéma de désarmement tarifaire s'applique à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Sénégal.

ECHÉANCIER 2 :

a. Produits des entreprises communautaires

Ces produits seront libéralisés dès qu'ils seront produits et ils auront librement accès au marché communautaire sans être assujettis à des droits de douane.

b. Produits industriels prioritaires bénéficiant d'une libéralisation accélérée

Ces produits seront libéralisés sur une période de six ans selon le calendrier de réduction des taux suivant : 15 %, 30 %, 50 %, 70 %, 90 %, 100 %, appliqués respectivement le 28 mai de 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986.

c. Autres produits

Ces produits seront libéralisés sur une période de huit ans selon le calendrier de réduction des taux suivant : 10 %, 20 %, 30 %, 45 %, 60 %, 75 %, 90 %, 100 % appliqués respectivement le 28 mai de 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Article 3 : Le schéma de désarmement tarifaire stipulé dans l'échéancier 2 ci-dessus s'applique aux pays suivants : Bénin, Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haute Volta, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Sierra Leone, Togo.

PROTOCOLE RELATIF À LA RÉEXPORTATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DES MARCHANDISES IMPORTÉES DE PAYS TIERS

LES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES

Vu les dispositions de l'Article 22, paragraphe 1 du Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest prescrivant de fixer dans un Protocole à annexer audit Traité les règles de réexportation au sein de la Communauté des marchandises importées des Pays tiers et soucieuses d'en faciliter l'application,

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article I

DÉFINITIONS

Dans le présent Protocole, on entend par :

« **Traité** » le Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

« **Communauté** », la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest instituée par l'Article 1 du Traité ;

« **Conseil** », le Conseil des Ministres prévu à l'Article 6 du Traité ;

« **Commission** », la Commission du Commerce, des Douanes, de l'immigration, des Questions Monétaires et des Paiements, prévue à l'Article 9 du Traité ;

« **Accord de troc** », tout accord ou arrangement grâce auquel des produits sont importés dans un Etat Membre de la Communauté, pour être échangés directement soit en partie, soit en totalité contre d'autres produits ;

« **Réexportation** », l'exportation d'un Etat membre dans un autre Etat Membre de marchandises préalablement importées d'un pays tiers ;

« **Droits de douane** », les droits de douane sur les importations et les taxes d'effet équivalent.

Article II

Droits de douane perçus et devant être restitués dans l'Etat de recouvrement

1. Lorsque les marchandises importées d'un pays tiers dans un Etat membre de la Communauté ont acquitté les droits de douane dans cet Etat, désigné dans le présent paragraphe « Etat de recouvrement », et sont transférées dans un autre Etat Membre de la Communauté, désigné dans le présent paragraphe « Etat de consommation », les dispositions suivantes seront appliquées :
 - a. l'Etat de recouvrement prélève une redevance administrative de 0,5% de la valeur CAF sur chaque lot de marchandises réexporté ;
 - b. l'Etat de recouvrement rembourse à l'importateur établi sur son territoire la totalité des droits perçus sur ces marchandises. Les coûts tels que la

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

valeur CAF, les frais portuaires, le fret, etc. imputables à l'importation doivent être inclus dans le prix facturé à l'importateur de l'Etat de consommation;

- c. l'Etat de consommation impose et perçoit les droits payables sur ces marchandises;
2. Lorsque les marchandises importées d'un pays tiers dans un Etat Membre de la Communauté ont acquitté les droits de douane dans cet Etat désigné dans le présent paragraphe « Etat de recouvrement », et y sont utilisées en partie ou en totalité pour la fabrication d'autres produits manufacturés (désignés dans le présent article « produits manufacturés ») qui sont par la suite transférés dans un autre Etat Membre de la Communauté (désigné dans le présent article « Etat de consommation »), l'Etat de recouvrement rembourse à l'importateur établi sur son territoire la totalité des droits perçus sur les marchandises importées et mises en œuvre dans la fabrication des produits qui par la suite sont transférés dans l'Etat de consommation.

Article III

Pouvoirs du Conseil des Ministres de la Communauté

1. Le Conseil des Ministres de la Communauté pourra prendre des règlements destinés en général à assurer une mise en œuvre efficace des dispositions du présent Protocole et à régler toute question s'y rapportant.
2. Sans préjudice des dispositions de l'Article 23 du Traité du présent Protocole, le Conseil peut, sur recommandation de la Commission, définir d'autres conditions sous lesquelles la réexportation des marchandises importées de pays tiers peut être autorisée aux termes du présent Protocole. Sont inclus dans ces conditions la valeur et la quantité minimales de marchandises qui peuvent être réexportées ainsi que le montant minimum des droits de douane qui peut être remboursé par un Etat Membre.

Article IV

Infractions

1. Sans préjudice des pouvoirs conférés au Tribunal de la Communauté, crée aux termes de l'Article 11 du Traité, des infractions répétées aux dispositions du présent Protocole par un Etat Membre peuvent être soumises au Conseil par un autre Etat Membre par l'intermédiaire de la Commission.

Article V

Des dispositions du Protocole et du Traité de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Les dispositions du présent Protocole doivent, lorsqu'il existe des dispositions spécifiques du Traité qui portent sur le même objet, être interprétées comme complétant celles du Traité.

Article VI

Dépôt et entrée en vigueur

1. Le présent Protocole entrera en vigueur à titre provisoire dès sa signature par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et définitivement dès sa ratification par

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

au moins sept Etats signataires, conformément aux règles constitutionnelles de chaque Etat Membre.

2. Le présent Protocole ainsi que tous les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement de l'Etat Dépositaire du Traité qui transmettra des copies certifiées conformes du présent Protocole à tous les Etats Membres, leur notifiera les dates de dépôt des instruments de ratification et fera enregistrer le présent Protocole auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine, de l'Organisation des Nations Unies et auprès de toute autre Organisations désignées par le Conseil.
3. Le présent Protocole est annexé au Traité dont il fait partie intégrante.

En foi de quoi, nous, chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique de l'Ouest, avons signé le présent protocole. Fait à Lomé, le 5 novembre 1976, en un seul original en français et en anglais, les deux textes faisant foi.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSE/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 5.2: Présentation par Richard Coutts

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai au 1 juin 2001

LA PERTINENCE DE L'APPROCHE DU PMEDP POUR LA
COMMERCIALISATION DU POISSON ARTISANALEMENT
TRANSFORMÉ

Richard Coutts
coordonnateur
du programme moyens d'existence durables dans
la pêche en Afrique de l'Ouest de DFID-FAO

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

- Diapo 1:** PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE DE DFID-FAO
- Diapo 2:** PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE
- FINANCE PAR LE DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (DFID) DU ROYAUME-UNI
- EXECUTE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)
- EN PARTENARIAT AVEC 25 PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
- DUREE DU PROGRAMME : 5 ANS (1999-2004)
- Diapo 3:** PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE
- 25 PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST Y PARTICIPENT :
- ANGOLA
- BENIN • BURKINA FASO • CAMEROUN • CAP VERT • CONGO
 - COTE D'IVOIRE • GABON • GAMBIE • GHANA • GUINEE • GUINEE BISSAU • GUINEE EQUATORIALE • LIBERIA • MALI • MAURITANIE
 - NIGER • NIGERIA • REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE • REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO • SAO TOME ET PRINCIPE • SENEGAL
 - SIERRA LEONE • TCHAD • TOGO
- Diapo 4:** PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE
- BUT : PROMOUVOIR DES POLITIQUES FACILEMENT REPRODUCTIBLES POUR PARVENIR A UNE PÊCHE DURABLE ET EQUITABLE
- OBJECTIF FINAL : AMELIORER LES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTES DE PÊCHEURS ARTISANS
- RESULTATS PREVUS :
- AMELIORATION DES CAPACITES DES COMMUNAUTES A PARTICIPER AUX PROCESSUS D'ELABORATION DES POLITIQUES ET DE GESTION
 - ETABLIR ET FAIRE FONCTIONNER DES SYSTEMES DE GESTION PARTICIPATIFS COMMUNAUTAIRES
 - METTRE EN VALEUR ET PROTEGER LES ECOSYSTEMES ET LES RESSOURCES QU'ILS ABRITENT
 - AMELIORER LA CONTRIBUTION DU SOUS-SECTEUR DE LA PÊCHE ARTISANALE A LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE
 - INFORMER LES DECIDEURS EN DIFFUSANT LES EXPERIENCES ET LES CONNAISSANCES ACQUISES AU COURS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS
 - AMELIORER LES PLANS ET LES POLITIQUES NATIONALES DES PÊCHES EN S'INSPIRANT DE L'APPROCHE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (AMED) ET DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE (CCPR)
 - ETABLIR UN RESEAU INSTITUTIONNEL POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU PROGRAMME

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Diapo 5: PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE

OBJECTIFS IMMEDIATS DU PMEDP :

A TRAVERS L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE ET L'APPROCHE DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES (AMED), LE PROGRAMME

- AIDERA LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX A DEVELOPPER DES POLITIQUES ET DES PLANS QUI REFLETENT LES PRINCIPES DEFINIS DANS LE CCPR ;
- AIDERA LES COMMUNAUTES DEMUNIES A DEVELOPPER LEURS POTENTIALITES AFIN QU'ELLES PUISSENT PARTICIPER PLUS DIRECTEMENT ET PLUS EFFICACEMENT A L'ELABORATION ET A LA GESTION DES POLITIQUES DES PÊCHES ;
- ETABLIRA DES SYSTEMES QUI PERMETTRONT AUX GOUVERNEMENTS ET AUX COMMUNAUTES D'ASSURER CONJOINTEMENT LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ;
- INTRODUIRA DES SYSTEMES POUR DEVELOPPER ET/OU REMETTRE EN ETAT L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE ;
- AMELIORERA L'EFFICACITE DES SYSTEMES ARTISANAUX POUR LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, LA COMMERCIALISATION ET LA DISTRIBUTION DU POISSON ET DES PRODUITS DE LA PÊCHE.

Diapo 6: PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE

ORGANISATION PENDANT LA PHASE 1

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

UNITE DE SUPPORT REGIONAL

RESEAU REGIONAL DE 25 UNITES DE COORDINATION NATIONALES (UCN)

Diapo 7: PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE

PRINCIPES DE L'AMED

L'AMED EST

- CENTREE SUR LES POPULATIONS
- RECEPTIVE ET PARTICIPATIVE
- OPERATIONNELLE A PLUSIEURS NIVEAUX ET GLOBALE
- APPLIQUEE EN PARTENARIAT
- DURABLE
- DYNAMIQUE

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

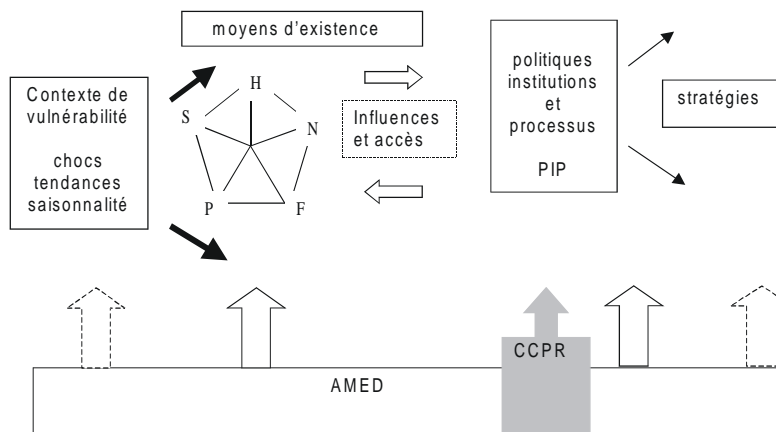
Diapo 8: MISE EN ŒUVRE DE L'AMED ET DU CCPR

Moyens d'existence : Les atouts

H = humains P = physiques

N = naturels S = sociaux

F = financiers



Diapo 9: PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE

APPROCHE GENERALE DU PROGRAMME :

- PARTIR DES POINTS FORTS ACTUELS EN S'EFFORCANT DE REpondre AUX BESOINS DES PRINCIPAUX ACTEURS DANS LES COMMUNAUTES ET DANS LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION
- ORGANISER DANS L'ENSEMBLE DE LA REGION UNE SERIE D'ATELIERS REGIONAUX, SOUS-REGIONAUX ET NATIONAUX POUR BIEN FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DES PROBLEMES ET AMELIORER AU FIL DU TEMPS LES POLITIQUES GOVERNMENTALES ET LES PROCESSUS ET CAPACITES D'ELABORATION DES POLITIQUES, EN S'INSPIRANT DU CODE DE CCPR COMME OUTIL DE GESTION DANS UNE APPROCHE AMED.
- ETABLIR DES SYSTEMES QUI PERMETTENT UNE PARTICIPATION REELLE DES COMMUNAUTES A L'ELABORATION ET A LA GESTION DES POLITIQUES EN PARTENARIAT AVEC LE GOUVERNEMENT.

Diapo 10: PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE

CALENDRIER

PHASE 1: 24 MOIS

PHASE 2: 36 MOIS

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

ATELIERS DE SENSIBILISATION AUX PROBLEMES

FORMATION SUR L'AMED ET LA MARP (METHODE ACCELEREE DE RECHERCHE PARTICIPATIVE)

PETITS PROJETS

METTRE EN RESEAU LES UNITES DE COORDINATION NATIONALES

METTRE EN RESEAU LES OBC (ORGANISATIONS A BASE COMMUNAUTAIRE) ET LES ONG

BASE DE DEPART POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

PLANIFICATION DES PROJETS PILOTES

PETITS PROJETS

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES COORDINATIONS NATIONALES

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES ONG

DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS

MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PILOTES

Diapo 11: PROGRAMME POUR DES MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DANS LA PÊCHE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 5.3: Document par Ansen Ward

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai au 1 juin 2001

UTILISATION RESPONSABLE DU POISSON (URP) ET POLITIQUES,
INSTITUTIONS ET PROCESSUS (PIP) :
APERÇU DE QUELQUES ENJEUX CLÉS DANS LE DOMAINE DE LA
COMMERCIALISATION DU POISSON TRANSFORMÉ
ARTISANALEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ansen Ward
Post-harvest Fisheries Specialist
Natural Resources Institute
UK

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

INTRODUCTION

Cette étude a pour but d'alimenter le débat sur l'Utilisation responsable du poisson (URP) et les politiques, les institutions et les processus (PIP) dans le cadre de la filière de la transformation et de la commercialisation artisanales en Afrique de l'Ouest. Elle vise essentiellement les acteurs primaires et secondaires du secteur privé et du secteur public concernés par ces activités.

Elle précise d'abord ce qu'on entend par PIP dans le contexte de la pêche artisanale ouest-africaine, puis elle donne un aperçu de l'URP telle que la définit le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Sur ce thème on cite un certain nombre d'aspects généraux qui intéressent tout particulièrement la transformation et la commercialisation du poisson par le secteur artisanal. On met en évidence ce que les divers acteurs pourraient entreprendre pour élaborer des directives techniques plus spécialement adaptées à ce type d'activité dans la région. On examine aussi dans quelle mesure les PIP peuvent favoriser une utilisation responsable du poisson et comment transformatrices et commerçantes pourraient engager un débat sur tous ces aspects.

POLITIQUES, INSTITUTIONS, PROCESSUS (PIP) ET TRANSFORMATION ARTISANALE DU POISSON

Les moyens d'existence des gens dépendent des biens auxquels ils ont accès, des Latouts dont ils disposent, de l'environnement extérieur. Ces biens peuvent être de diverse nature : poisson, carburant, argent, arbres/bois, savoir-faire, santé, routes, relations, adhésion à des associations ou des groupements...

L'environnement extérieur, c'est ce qui peut avoir un impact sur l'accès à ces biens, sur leur valeur ou leur qualité. Sur ces facteurs, les gens n'ont guère d'influence. Citons, par exemple :

- Les conditions climatiques et la disponibilité du poisson,
- Les catastrophes naturelles (inondation, sécheresse),
- Les tendances économiques (augmentation de la demande pour le poisson et les produits dérivés, inflation...).

Dans cet environnement extérieur il faut mettre aussi certains aspects sur lesquels les gens pourraient peut-être avoir davantage prise, notamment en s'impliquant directement afin de modifier positivement le cours des choses et profiter ainsi plus largement de biens appréciables. Il s'agit ici essentiellement d'organisations, de structures, de leur mode de fonctionnement. Tout cela peut avoir des retombées sur la vie des gens. Citons, par exemple :

- Les organismes publics et privés, les organisations de la société civile, les Ong,
- Les processus d'élaboration et d'application des politiques gouvernementales, lois et règlements, mesures d'encouragement,
- Les façons formelles ou informelles de faire les choses, d'édicter des règles (écrites ou non écrites).

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Dans l'Approche des moyens d'existence durables du DFID (Department for International Development), sous l'étiquette PIP (Politiques, institutions et processus) on range les organisations, les services, les politiques, les lois et règlements, les façons formelles et informelles de faire les choses.

Ces divers éléments sont souvent le produit de l'histoire, des politiques, des services, de la culture, des relations de genres. Le terme « institutions » désigne la façon de faire les choses (formulation et mise en œuvre des politiques, lois et règlements), les modes de fonctionnement d'une organisation (moyens de faire pression sur le gouvernement pour certaines structures de la société civile), les systèmes de fonctionnement d'un marché...

Le terme « processus » désigne les changements (politiques et institutionnels) qui s'imposent pour améliorer les conditions de vie (davantage de revenus, plus de bien-être, vulnérabilité moindre, sécurité alimentaire mieux assurée, exploitation plus durable de la ressource).

Il est important de bien analyser cette notion de PIP car elle permet de mieux comprendre:

- Qui peut accéder à un certain type de biens et d'atouts (et à leur valeur) et qui n'y a pas droit (et pourquoi) ;
- Ce qui peut agir sur les stratégies des gens quant à leurs moyens d'existence,
- Ce que peuvent concrètement apporter les politiques, institutions et processus pour améliorer les moyens d'existence des gens.

Nous allons maintenant indiquer un certain nombre d'aspects de ces PIP qui intéressent les activités post capture et les problèmes de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Notons que plusieurs éléments, bien que ne concernant pas directement la pêche au sens stricte, peuvent également avoir un impact sur la vie des gens dans ce secteur. Il convient aussi de les analyser et de les traiter dans le contexte général.

ORGANISATIONS DU SECTEUR PUBLIC

Les organisations du secteur public sont responsables des processus politiques et sont fournisseurs de services. Citons quelques-unes des structures qui influent sur les activités de transformation et de commercialisation du secteur artisanal : ministères, structures administratives ou autres nationales, régionales, départementales, locales (direction des pêches, santé publique...). Il y a aussi des organismes chargés de développer les exportations et le commerce, des institutions de recherche, la police, les douanes, les entreprises d'Etat. Dans le cadre ouest-africain, il y a la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Organisation inter-gouvernementale d'information et de coopération pour la commercialisation des produits de pêche en Afrique (INFOPECHE). Sur le plan international, on a l'Union européenne et la Banque mondiale dont les décisions touchent directement ou indirectement les activités post capture du secteur artisanal.

ORGANISATIONS DU SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé concerne toutes sortes d'activités économiques, y compris la fourniture de services. Il y a des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Dans le secteur artisanal il y a essentiellement des petites, qui transforment, vendent mais aussi offrent des services : crédit, transport, conditionnement...

Les individus peuvent appuyer leur affaire sur des structures locales, régionales ou nationales. Au niveau local citons les Groupes d'initiative commune (GIC) au Cameroun

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

et les Groupements d'intérêt économique (GIE) au Sénégal. On trouve également à divers niveaux des Unions et des Associations.

D'autres secteurs d'activité font sentir leurs effets sur la transformation et la commercialisation du poisson car ils peuvent rendre plus difficile l'accès au poisson ou à d'autres biens, le bois par exemple.

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, ONG

Certaines organisations de la société civile peuvent également être classées sous le secteur privé. Beaucoup d'entre elles ont pour objectif de renforcer les moyens d'existence des communautés de pêcheurs grâce à une gestion raisonnée de la ressource, grâce au renforcement des aptitudes des populations à se prendre en main, grâce à une amélioration des conditions de travail et du statut social. Ces structures essaient d'agir sur les responsables gouvernementaux, elles ont des programmes de formation et de transfert technologique, elles mettent en œuvre des politiques, réalisent des projets, établissent des structures de crédit, fournissent de l'information.

Citons, entre autres, le Collectif National des Pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS) et l'Union des fédérations de GIE de mareyeurs du Sénégal (UNAFEGIEMS).

Dans la région, un certain nombre d'Ong appuient des activités liées à la pêche, beaucoup au niveau national. Quelques-unes ont un champ d'action régional, l'ADEPA (Association ouest-africaine pour le développement de la pêche artisanale), par exemple.

SERVICES

Beaucoup d'organisations publiques ou privées ont pour objectif d'offrir des services au secteur artisanal. La vulgarisation et l'information commerciale sur les marchés constituent des services. La fourniture d'eau, de crédits, de bois de chauffe sont d'autres formes de service. Grâce au réseau bancaire, des transferts portant sur le commerce du poisson peuvent être effectués à l'intérieur du pays ou d'un pays à l'autre. La banque est aussi l'un des fournisseurs possibles de crédit. Le transport du poisson entre les sites de débarquement et les lieux où il sera transformé représente également un service. Les courtiers qui dans les marchés font les intermédiaires entre les grossistes et les détaillants fournissent un service aux grossistes en prenant en charge les arrivages et en vendant ces denrées aux détaillants, dont ils reçoivent aussi les règlements.

L'infrastructure routière est également un service, fourni habituellement par l'Etat. Les caractéristiques et l'état des routes ont évidemment des incidences sur la distribution du poisson, des sites de débarquements ou des aires de transformation vers les marchés, des marchés vers d'autres destinations. L'état de la route et du véhicule peut jouer également sur la qualité de la marchandise à l'arrivée, notamment pour le poisson fumé.

POLITIQUES

Une politique c'est tout simplement un programme d'action adopté par l'Etat. C'est essentiellement le gouvernement qui est chargé du processus d'élaboration. On peut influencer, formuler, mettre en œuvre une politique à différents niveaux : local, national, régional, international. Lorsque l'Etat se décentralise, il est plus facile de participer au niveau local à la définition des politiques. Parmi les domaines qui peuvent concerner la pêche citons la ressource, l'environnement, le commerce, les questions monétaires, la recherche, la santé, l'emploi, la sécurité alimentaire, la décentralisation, le développement du secteur privé, l'extension du crédit, l'immigration.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

LOIS ET RÈGLEMENTS, MESURES D'ENCOURAGEMENT

Une politique s'applique souvent au moyen de lois et de règlements, accompagnées de mesures incitatives destinées à influencer l'activité du secteur privé. La législation nationale en matière d'hygiène, de santé publique et de commerce peut exiger la certification des produits afin de garantir la qualité ou l'obtention d'un permis ou d'une licence pour certaines activités. Il y a des règlements pour encadrer l'activité, interdire l'accès à certaines ressources, protéger l'environnement. On peut adopter des mesures d'encouragement (fiscalité, aides...) pour faire démarrer des projets de développement. L'exonération de taxes sur les embarcations motorisées, par exemple, a permis le développement des flottilles de pirogues.

Les objectifs que l'on va fixer aux lois, règlements et mesures incitatives, et la façon de les appliquer, auront évidemment des répercussions sur les moyens d'existence des gens et sur les résultats de leur activité.

FAÇONS FORMELLES ET INFORMELLES DE FAIRE LES CHOSES (INSTITUTIONS)

On peut dire qu'une institution, cela représente une façon habituelle de faire telle ou telle chose. La transformation du poisson par fumage c'est une institution. La façon de transformer et de commercialiser le poisson peut subir l'influence de nombreux facteurs : offre et demande, saisons, infrastructures, préférences culturelles pour tel ou tel type de produits. Certaines institutions sont très marquées par la répartition du travail selon les sexes. Ainsi, les activités de transformation et de commercialisation du poisson sont assurées essentiellement par des femmes.

Citons une autre institution importante : les arrangements (basés sur l'avance d'argent ou les relations familiales) que les transformatrices et commerçantes peuvent avoir avec les pêcheurs.

Les banques suivent certaines procédures pour accorder des prêts. Les commerçants et autres fournisseurs de crédit ont aussi leurs façons à eux de gérer ce service. Autre exemple : les arrangements officiels et non officiels entre fonctionnaires et commerçants pour obtenir du bois à brûler.

L'un des gros problèmes c'est que la faculté de participer à certaines institutions va sans doute dépendre pour une bonne part des biens et atouts dont on dispose. Ainsi, pour pouvoir s'occuper de procédures bancaires il faut un capital humain et un capital physique, une maison ou une terre qui garantira l'emprunt. Il arrive aussi que des aspects socio-culturels pèsent lourdement et déterminent dans une certaine mesure quelles personnes peuvent profiter de tel ou tel bien, et quelles autres n'y ont pas droit. Il y a des groupes ethniques qui peuvent s'adonner ici ou là plus librement que d'autres à des activités commerciales.

APERÇU SUR L'UTILISATION RESPONSABLE DU POISSON

En Afrique de l'Ouest, la transformation et la vente artisanales du poisson concernent des milliers de petites entreprises qui fournissent un emploi à des milliers de gens. Comme c'est le cas pour des activités semblables ailleurs dans le monde, il est possible d'améliorer et de stabiliser les revenus des personnes travaillant dans la filière afin que le secteur reste viable pour les générations à venir. Il faut pour cela que les consommateurs trouvent à acheter aujourd'hui et demain les produits souhaités.

En utilisant de bonnes méthodes pour la transformation, la manipulation, le conditionnement, le transport et la distribution on pourra augmenter les revenus et

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

minimiser l'impact négatif que certaines activités peuvent avoir sur les travailleuses et travailleurs du secteur, sur les consommateurs, sur l'environnement, sans oublier la façon dont les gens de l'extérieur perçoivent ce type d'occupation. Autrement dit, en maintenant de bonnes pratiques on pourra renforcer et maintenir ce qui constitue le gagne-pain des gens tout en contribuant à pérenniser cette activité économique dans la région.

La notion de PIP (politiques, institutions, processus) fait bien ressortir le rôle des divers acteurs, leur façon de procéder, l'influence que cela peut avoir sur la vie des transformatrices et commerçantes. Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO offre un ensemble de directives pertinentes pour ce type d'activité. Elles concernent les différents acteurs de la filière et leurs façons de procéder. C'est un texte non contraignant qui propose des principes généraux, des normes de conduite et de pratique afin de parvenir à des pêcheries durables, équitables et salubres. Au cours d'une réunion du projet DIPA (Développement intégré de la pêche artisanale) qui se tenait à Cotonou en juin 1998, vingt pays de l'Afrique de l'Ouest se sont engagés à tenir compte du Code de conduite.

C'est dans son Article 11 (Pratiques post capture et commerce) qu'on trouve les directives principales, pour ce qui concerne notre sujet. Il y a trois éléments :

11.1 Utilisation responsable du poisson

11.2 Commerce international responsable

11.3 Lois et règlements sur le commerce du poisson et des produits de la pêche

On trouvera en annexe les détails de cet article. La FAO a élaboré des directives pour aider à la mise en œuvre du 11.1 (FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries n° 7, Rome, FAO). Il semble qu'on ait aussi rédigé des directives pour 11.2 et 11.3, mais elles ne sont pas encore publiées.

C'est surtout le 11.1 (Utilisation responsable du poisson) qui nous intéresse maintenant. Il comporte douze sous-articles relatifs aux thèmes suivants : droit des consommateurs, normes de qualité et assurance de la qualité, harmonisation des normes, recherche socio-économique et technique, protection de l'environnement naturel, réduction des pertes post capture et des prises accessoires, utilisation d'espèces à faible valeur marchande pour l'alimentation humaine, traçabilité des produits et valeur ajoutée.

Bien que l'expression « Les Etats » apparaisse au début de chacun des sous-articles, les recommandations s'appliquent à tous les opérateurs, aussi bien aux artisanes transformatrices et commerçantes qu'au secteur industriel. Dans la partie suivante on examinera la pertinence de certains de ces sous-articles pour divers opérateurs. On percevra mieux ainsi les aspects de l'Utilisation responsable du poisson qui pourraient être immédiatement repris par les transformatrices et commerçantes et qui généralement ont des points de contact avec le secteur artisanal.

UTILISATION RESPONSABLE DU POISSON ET TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Voyons maintenant l'intérêt de l'article Utilisation responsable du poisson du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO pour les artisanes transformatrices et commerçantes de l'Afrique de l'Ouest. Le tableau 1 présente un aperçu général de la pertinence des sous-articles pour ce type d'activité dans cette région.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Tableau : pertinence de l'URP pour les activités post capture en Afrique de l'Ouest

Thèmes des sous-articles	Pertinence pour le secteur artisanal	Commentaire
1. Droit du consommateur à des produits sans danger, salubres et non frelatés	L'emploi d'insecticide sur le poisson transformé présente un danger	Faire des recherches pour préciser les dangers éventuels de l'usage de produits chimiques au cours des opérations de transformation. Appliquer une réglementation appropriée. Défense des consommateurs. Possibilité d'une recherche participative pour traiter le problème. Faire connaître d'autres moyens que les insecticides.
2. Systèmes nationaux de garantie de la salubrité et d'assurance de la qualité pour protéger la santé des consommateurs	Il existe des normes appropriées. Dans certains cas les produits sont soumis à une certification	Problème de l'application. Aider la création d'infrastructures, développer les ressources humaines. Demande du marché et avantages pour les artisanes.
3. Normes minimales de salubrité et d'assurance de la qualité	Comme ci-dessus	Comme en 2. Mise en œuvre et rapport coûts-avantages de ces systèmes sont des aspects essentiels. Il faut des normes particulières pour les divers produits, procédés et activités.
4. Harmonisation des systèmes nationaux d'assurance de la qualité	Les avantages d'un tel système pour le secteur artisanal ne sont pas clairs (voir 1, 2, 3)	Peut-être possibilité d'harmoniser des aspects spécifiques de qualité et de salubrité dans la région. Cela faciliterait les échanges régionaux de denrées. Difficulté : la diversité des activités, des produits, des procédés.
5. Rôle économique et social de la filière dans la formulation des politiques pour le développement et l'utilisation durables des ressources	Essentiel pour assurer le développement et la durabilité de ce secteur. Mais où en est-on dans ce domaine actuellement ?	Occasion majeure à saisir par toutes les parties concernées et les chercheurs afin d'informer les acteurs des processus décisionnels. Insister sur la mise en œuvre.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

6. Recherche technologique multidisciplinaire bien ciblée pour améliorer la manipulation, l'assurance de la qualité et le progrès technique	Pertinent. Possibilité de recherches adaptées pour améliorer les résultats et la durabilité des pratiques post capture.	Rôle évident de la recherche et du renforcement des contacts entre les artisans, les chercheurs et les décideurs.
7. Pratiques post capture respectueuses de l'environnement	Pertinent, notamment pour ce qui est du fumage du poisson	Campagnes de sensibilisation. Etablir un contexte politique favorable. Encourager des pratiques durables
8a. Réduction des pertes post capture	La plupart des systèmes de distribution du poisson enregistrent des pertes.	Possibilité de formation des artisans pour qu'elles comprennent mieux les problèmes et réduisent ainsi les pertes. Chercheurs et secteur public peuvent aider dans ce domaine
8b. Améliorer l'utilisation des captures accessoires	La filière utilise certaines prises accessoires	Aspect à traiter par le secteur public et les décideurs. Réduction ou utilisation des prises accessoires ? Ne s'applique pas à la pêche en eau douce.
8c. Utilisation de la ressource en respectant l'environnement	Correspond à 7 ci-dessus	Voir 7 ci-dessus
9. Encourager l'utilisation pour la consommation humaine, promouvoir la consommation de poisson	Peut-être pas pertinent car la production de farines de poisson est ici minime	
10. Produits à valeur ajoutée	Existe déjà sur une petite échelle	Le succès dépend de la demande et des approvisionnements en matière première. Création d'emplois. Valeur ajoutée peut signifier aussi augmentation des coûts. Nécessite un contexte politique favorable. Sécurité alimentaire si cela pousse à exporter.
11. Traçabilité	Concerne plutôt les produits exportés par la région	Préciser la demande du marché et la validité de cette idée, assez difficile à mettre en œuvre
12. Les politiques, lois et règlements doivent tenir compte de façon adéquate des effets des activités post capture sur l'environnement	Pertinent pour la durabilité de la ressource et des moyens d'existence	Semble compléter 7 et 8c. Rôle de la filière dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

A partir du tableau, nous allons passer en revue ces différents thèmes (sous-articles) pour voir dans quelle mesure ils s'appliquent aux activités des artisanes transformatrices et commerçantes de la région. Puis nous dresserons une liste d'éléments qui pourraient servir à élaborer des directives plus précisément adaptées aux besoins spécifiques de l'Afrique de l'Ouest.

Droit des consommateurs, salubrité, normes minimales de salubrité et d'assurance de la qualité, systèmes nationaux de garantie de la qualité sont des éléments apparentés. On peut donc réunir les trois premiers thèmes du tableau dans une seule phrase : « Il faudrait, de façon efficace, mettre en œuvre des systèmes d'assurance de la qualité appropriés pour protéger les droits des consommateurs et garantir la salubrité des produits ».

L'assurance de la qualité et la salubrité des produits sont des éléments clés de la production alimentaire, tout à fait pertinents par principe pour la filière artisanale de la transformation et de la vente. Mais l'instauration de tels systèmes dans la région se heurtera vraisemblablement à certaines difficultés pratiques. Qu'est ce qui pourrait pousser le secteur artisanal à adopter des mesures d'assurance de la qualité et des normes de salubrité (ce qui entraînerait un travail supplémentaire) s'il n'existe pas en même temps un système de contrôle juste et honnête ? Et il faudrait que le marché et les consommateurs acceptent de payer un peu plus pour ce type de produits, que le marché soit plus stable, plus structuré. Il faudrait aussi s'occuper des infrastructures indispensables pour pouvoir concrétiser les systèmes de garantie de la qualité : fourniture régulière d'eau potable, de courant électrique, de moyens de transport. Et il faudra également former, développer les ressources humaines.

Une harmonisation des systèmes d'assurance de la qualité faciliterait sans doute le commerce intra-régional en réduisant les complications administratives. Mais comme on vient de le suggérer, il serait bon de bien évaluer auparavant la nécessité de tels systèmes pour le secteur artisanal. Cela dépend de ce que l'on veut y mettre. Dans l'immédiat il serait peut-être plus approprié d'harmoniser sur le plan régional les initiatives portant sur certaines pratiques mettant en cause la qualité et la salubrité : l'usage d'insecticides pendant les opérations de transformation, par exemple.

Si l'on prend dûment en considération le rôle économique et social de la filière post capture lors de la formulation des politiques nationales pour le développement et l'utilisation durables des ressources halieutiques, on pourrait sans doute renforcer les liens entre ce secteur et la planification nationale. Cela permettrait aux divers acteurs de la filière de mettre en avant leurs priorités pour tendre vers un renforcement de leurs moyens d'existence, et obtenir des résultats concrets grâce à l'application de politiques bien adaptées. Et les grands décideurs pourraient mieux prendre conscience de tous ces problèmes.

Le sous-article 6 encourage la recherche en matière de technologie, une recherche qui devra se préoccuper des besoins particuliers du secteur artisanal. C'est hautement souhaitable pour tous les secteurs. Pour ce qui est de la région qui nous concerne, il s'agira d'améliorer l'efficacité des procédés et de diminuer les risques, ce qui permettrait aux divers opérateurs d'obtenir de meilleurs résultats et de renforcer leurs moyens d'existence. La recherche portera sur des aspects techniques et socio-économiques, et elle s'attachera aussi à fournir des informations aux acteurs des processus décisionnels.

Les sous-articles 7, 8c et 12 concernent la protection de l'environnement. La déforestation que provoque parfois l'exploitation du bois pour le fumage montre bien que la filière peut aussi avoir ses problèmes environnementaux. Des pertes post capture se produisent dans quasiment toutes les pêcheries, et le sous-article 8a s'applique donc

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

aussi au secteur artisanal. En réduisant les pertes on pourrait améliorer à la fois les revenus des transformatrices et commerçantes et les données de la sécurité alimentaire. Dans certains endroits, au Nigeria et au Sénégal par exemple, la filière artisanale utilise des prises accessoires de chalutiers. Cette question concerne les artisanes qui transforment le poisson de mer et les gestionnaires des pêches.

Le sous-article 9 a trait à l'utilisation de petits pélagiques pour la fabrication de farines destinées à l'alimentation animale. Il ne paraît pas devoir concerner le secteur artisanal ni la région dans son ensemble où l'on estime que la production de farines de poisson et d'aliments composés reste minime. En valorisant le poisson brut on crée des emplois (car cela entraîne plus de travail, dans la mesure où les procédés demeurent manuels), et on augmente les revenus. Il existe déjà une certaine valorisation de la matière première dans le secteur artisanal, mais en ajoutant de la valeur on ajoute aussi souvent des coûts, et le prix à la consommation augmente. La traçabilité des produits est un élément important des systèmes d'assurance de la qualité et de la salubrité des produits. Les commentaires précédents sur ces aspects s'appliquent donc également à la traçabilité. Pour le moment, cela concerne plutôt les produits d'exportation que le commerce intra-régional.

De ce que l'on vient de dire il ressort que la plupart des sous-articles (1,2, 4, 5, 6, 7, 8a, 8c, 10, 12) de l'Utilisation responsable du poisson intéressent la filière de la transformation artisanale du poisson en Afrique de l'Ouest. Mais certains aspects, pour le moment, sont plus pertinents que d'autres. Disons aussi que certains sous-articles sont apparentés et pourraient être regroupés. Voici les thèmes qui, à notre avis, correspondent à la problématique de la filière transformation et commercialisation artisanales du poisson. Elle s'inspire évidemment du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

- Systèmes d'assurance de la qualité
- Harmonisation régionale des initiatives clés
- **Importance sociale et économique**
- **Recherche**
- **Protection de l'environnement**
- **Réduction des pertes post capture**
- Valeur ajoutée

Les thèmes que l'on estime plus importants pour le moment sont en gras. Les autres correspondent moins à la problématique du secteur artisanal de la région, bien que certains aspects spécifiques relatifs à la qualité et à la protection des consommateurs puissent faire l'objet d'une harmonisation régionale.

Nous pensons que cette liste raccourcie pourra servir aux différents acteurs de la région pour développer un code de l'utilisation responsable du poisson particulièrement adapté aux activités des artisanes transformatrices et commerçantes de l'Afrique de l'Ouest. On se rapportera aussi pour cela aux aspects traités au sein du groupe de travail sur les pratiques post capture et le commerce, atelier régional sur le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, Cotonou, 1998. On retiendra aussi, pour l'élaboration du document suggéré, les éléments du Code de conduite relatifs au commerce et aux lois et règlements (voir annexe).

UTILISATION RESPONSABLE DU POISSON (URP) ET POLITIQUES, INSTITUTIONS ET PROCESSUS (PIP) : QUESTIONS CLÉS

Dans cette partie on suggère un certain nombre de points de contact entre l'URP et les PIP afin de faciliter la participation des acteurs essentiels au débat, au développement

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

et à l'application de l'URP. On propose aussi une liste de questions pour les aider à se lancer dans une analyse de leur propre problématique par rapport aux PIP et à l'URP. Pour voir comment assurer la liaison entre l'URP et les PIP, il serait bon d'identifier les acteurs concernés par l'URP : secteur public, organisations de la société civile, transformatrices, commerçantes, divers acteurs du secteur privé, Ong. Le schéma 1 mentionne ces groupes et les rapports qu'ils peuvent avoir entre eux. Tous ces groupes pourraient s'inspirer à leur façon du Code de conduite pour une pêche responsable pour formuler leurs politiques. On considère donc que l'URP est pertinente, c'est-à-dire qu'elle permet à la fois de répondre aux besoins des divers acteurs tout en favorisant les bonnes pratiques et la durabilité dans les activités post capture.

Les organisations de la société civile, par exemple, ont un rôle essentiel dans la promotion de l'URP. Elles permettraient d'établir des contacts importants entre le secteur artisanal et d'autres parties intéressées dans des forums nationaux et internationaux, et pourraient faire campagne pour que les choses évoluent dans le sens des recommandations de l'URP. Les Ong aussi sont bien placées pour adopter, promouvoir, appuyer, suivre et évaluer l'URP et son impact.

Les artisanes transformatrices et commerçantes ont aussi leur rôle à jouer. Elles doivent elles-mêmes exprimer leurs besoins par rapport à l'URP, ce qui devrait déboucher sur une amélioration de leurs moyens d'existence et une consolidation des activités post capture. On a laissé entendre que la plupart des principes de l'URP correspondent aux besoins du secteur artisanal. Mais il serait quand même bon de vérifier ce qu'en pensent les intéressé(e)s : il faut les faire monter à bord. Voici deux questions auxquelles les acteurs principaux sont les mieux placés pour répondre :

- Les principes généraux de l'URP expriment-ils bien les besoins de la filière ?
- Faut-il un guide de l'URP pour la pêche artisanale ouest-africaine ?

Il serait également bon d'examiner à la lumière de ces questions les éléments pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable relatifs au commerce international responsable et aux lois et règlements du commerce du poisson (voir annexe).

L'URP ne concerne pas seulement les artisanes transformatrices et commerçantes. Cela touche aussi les fournisseurs de services qui dépendent plus ou moins des activités post capture : conserveurs, fabriques de glace, marchands de bois, ouvriers. Les activités de certains de ces opérateurs ont un impact évident sur l'environnement, ce qui soulève des problèmes de durabilité.

Autre démarche : analyser l'usage concret que les divers acteurs vont faire de l'URP, surveiller l'impact sur les moyens d'existence des gens, bien cerner les difficultés de l'adoption et de la mise en œuvre de ces directives. Question importante dans un tel débat : qu'est-ce qui, dans les politiques et les institutions en place, freine ou favorise l'adoption des objectifs de l'URP ? L'examen de cette question permettrait de mieux comprendre le fonctionnement des institutions concernées et d'identifier les possibilités d'évolution favorable pour ce qui concerne l'URP.

Il existe de la documentation sur un certain nombre d'aspects et de problèmes importants relatifs à l'URP et aux PIP, notamment dans les rapports du projet DIPA (Développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest). Aux problèmes présentés dans le Tableau 1 viendront sans doute s'ajouter les difficultés signalées par les personnes qui participent à l'atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson artisanalement transformé. Il faudra tenir compte de ces remarques dans les travaux ultérieurs.

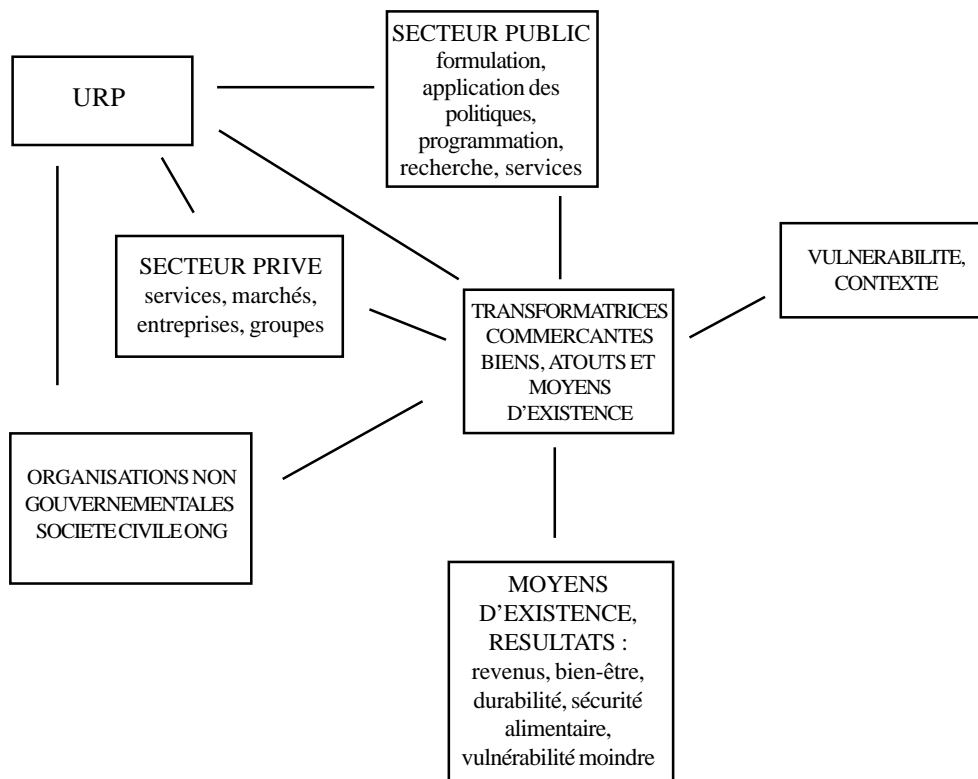
Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Schéma : interactions principales URP et PIP



Voici une liste de questions importantes relatives à l'URP pour ce qui concerne les transformatrices et les commerçantes. Elle devrait faciliter les discussions qu'elles auront pour mieux cerner leur vécu et leurs pratiques par rapport aux PIP et à l'URP. Ce sera l'occasion de discerner les possibilités d'évolution favorable et d'impliquer ces personnes dans les processus de développement. Encore faut-il qu'elles jugent que l'URP correspond bien à leurs besoins et permettra de renforcer leurs moyens d'existence et la filière post capture. Comme on l'a noté plus haut, il faudrait commencer par bien vérifier la chose.

1. Pour réaliser les objectifs (ou certains objectifs) de l'URP, quels éléments de vos moyens d'existence actuels ou potentiels jugez-vous particulièrement importants?
[S'il s'agit de réduire les pertes post capture, on peut citer : argent, sous forme de crédit ou d'économies, pour se procurer des techniques plus appropriées, information sur les méthodes de transformation et de manipulation améliorées, transports performants, poisson brut de bonne qualité]
2. Dites comment les activités des autres (gouvernement et administration, secteur privé, société civile...) jouent sur votre accès à la ressource.
3. Précisez les changements qui, à votre avis, permettraient d'améliorer votre accès à la ressource et de mettre en pratique les directives de l'URP.
4. Dites comment ces changements pourraient améliorer vos moyens d'existence.

Pour percevoir au mieux les possibilités de changement, il faut bien voir ce que les différentes parties prenantes ont à l'esprit. On adaptera la liste ci-dessus pour tenir compte des discussions qui devraient aussi avoir lieu parmi d'autres groupes d'acteurs. Elle pourra également alimenter le débat lors de réunions communes (forums, ateliers...).

Le présent document porte sur les PIP et sur l'URP qui est un élément du Code de conduite pour une pêche responsable. Il cherche à clarifier les liens entre le Code de conduite et les PIP. Il est important de noter qu'une analyse appropriée des moyens d'existence des

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

populations concernées dans le but d'améliorer les résultats devra aussi s'intéresser aux autres aspects de l'Approche des moyens d'existence durables (biens, vulnérabilité, contexte, résultats). Il ne faudra pas se limiter strictement aux aspects spécifiques du secteur de la pêche. Nous estimons que l'analyse des moyens d'existence, dans l'optique de l'URP et des PIP, constitue une porte d'entrée et que le débat doit être alimenté par des analyses complémentaires, pour permettre notamment d'identifier des initiatives de développement apparentées. ❀

Bibliographie:

Anon. 1998. Report of the Regional Workshop on the Adaptation of the Code of Conduct for Responsible Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin, 1 – 5 June 1998. IDAF Technical Report No. 126, Cotonou.

Ashley C, Carney D. 1999. *Sustainable Livelihoods: Lessons From Early Experience*. Department for International Development (DFID), London.

BOBP. 2001. Report of the National Workshop on the Code of Conduct for Responsible Fisheries, 29-30 September, 2000, Chennai, India. Bay of Bengal Programme, India, BOBP/Rep/90.

Carney D. 1998. *Sustainable Rural Livelihoods: What Contribution Can We Make?* Department for International Development (DFID), London, UK.

Cambell J. 1996. *Participation and Integrated Policy: A Field Guide for Policy Formulation in Small-scale Fisheries*. Integrated Marine Management.

Cambell J, George K. 1993. *Private Sector, Poverty Focus and the Environment in Artisanal Fisheries in Sub-saharan Africa*. Integrated Marine Management Report for the Overseas Development Administration.

Deme M, Kebe M. 1996. *Fresh Fish Trade in Senegal: Strategies for Improvement*. INFOPECHE/CREDITIP Report.

DFID/FAO. 1999. Sustainable Fisheries Livelihoods Programme in West Africa. Project Memorandum.

DFID Sustainable Livelihoods Guidance Sheets. DFID, London.

DFID *Policy, Institutions and Processes*. Sustainable Livelihoods Guidance Sheet 4.11. DFID, London.

Eli D. 1999. *The Smoke Lingers On*. SAMUDRA Report, December 1999.

FAO. 1995. *Code of Conduct for Responsible Fisheries*. FAO, Rome.

FAO. 1998. *Responsible Fish Utilization*. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries, No 7, FAO, Rome.

FAO. 2000. Technical Guidelines for Responsible Fisheries: Responsible International Trade, Laws and Regulations Relating to Fish Trade. FAO Sub-committee on Fish Trade, 7th session, Bremen, Germany. Draft Guidelines.

Hobley M. 2001. *Unpacking the PIP Box*. Hobley Shields Associates, Draft Report.

Horemans B, Jallow A. 1997. Workshop on Socioeconomic Aspects of Artisanal Fisheries in West Africa. IDAF Technical Report No. 118, Cotonou.

Horemans B. 1998. *The State of Artisanal Fisheries in West Africa in 1997*. IDAF Technical Report No 122. Cotonou.

Ward A. 2000. *The Code of Conduct for Responsible Fisheries Utilization and Sustainable Livelihoods in the Post-harvest Sector: A Framework*. Paper for DFID/FAO Sustainable Fisheries Livelihoods Programme Post-harvest Workshop, March 2000, Grand Bassam, unpublished.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

ANNEXE

CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE DE LA FAO

ARTICLE 11 - Pratiques post capture et commerce

11.1 Utilisation responsable du poisson

11.1.1 Les Etats devraient adopter des mesures appropriées pour faire respecter le droit des consommateurs à du poisson et des produits de la pêche sans danger, salubres et non frelatés.

11.1.2 Les Etats devraient établir et faire fonctionner des systèmes nationaux efficaces de garantie de la salubrité et d'assurance de la qualité en vue de protéger la santé des consommateurs et de prévenir la fraude commerciale.

11.1.3 Les Etats devraient établir des normes minimales de salubrité et d'assurance de la qualité, et faire en sorte qu'elles soient effectivement appliquées dans l'ensemble de la filière «pêche». Ils devraient encourager l'application de normes de qualité convenues dans le contexte de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres organisations ou arrangements appropriés.

11.1.4 Les Etats devraient coopérer pour parvenir à l'harmonisation, à la reconnaissance mutuelle ou les deux, des mesures sanitaires et des programmes de certification nationaux, selon le cas, et explorer les possibilités de créer des services mutuellement agréés de contrôle et de certification.

11.1.5 Les Etats devraient prendre dûment en considération le rôle économique et social de la filière post capture lorsqu'ils formulent des politiques nationales pour le développement et l'utilisation durables des ressources halieutiques.

11.1.6 Les Etats et les organisations internationales appropriées devraient organiser sous leur égide, des recherches en matière de technologie et d'assurance de qualité du poisson, et appuyer la conduite de projets visant à améliorer la manutention du poisson après la capture, en tenant compte des effets économiques, sociaux, environnementaux et nutritionnels de tels projets.

11.1.7 Les Etats, tenant compte de l'existence de différentes méthodes de production, devraient, par le biais de la coopération et en facilitant le développement et le transfert de technologies appropriées, veiller à ce que les méthodes de transformation, de transport et d'entreposage respectent l'environnement.

11.1.8 Les Etats devraient encourager ceux qui travaillent dans les secteurs de la transformation, de la distribution et de la commercialisation du poisson à :

- a. réduire les pertes après capture et le gaspillage ;
- b. améliorer l'utilisation des captures accessoires dans la mesure où celle-ci est conforme aux pratiques responsables de gestion des pêches ; et
- c. utiliser dans le respect de l'environnement les ressources, spécialement l'eau et l'énergie (en particulier le bois).

11.1.9 Les Etats devraient encourager l'utilisation du poisson pour la consommation humaine et promouvoir la consommation de poisson chaque fois qu'il y a lieu de le faire.

11.1.10 Les Etats devraient coopérer en vue de favoriser la production dans les pays en développement de produits à valeur ajoutée.

11.1.11 Les Etats devraient veiller à ce que le commerce du poisson et des produits de la pêche, tant international que national, soit compatible avec des pratiques rationnelles de conservation et de gestion, en améliorant l'identification de l'origine du poisson et des produits commercialisés.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

11.1.12 Les Etats devraient veiller à ce que les effets sur l'environnement des activités post capture soient pris en considération lors de l'élaboration des lois, des réglementations et des politiques correspondantes sans créer de distorsions sur les marchés.

11.2 Commerce international responsable

11.2.1 Les dispositions du présent Code devraient s'interpréter et s'appliquer conformément aux principes, droits et obligations établis dans l'Accord portant création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

11.2.2 Le commerce international du poisson et des produits de la pêche ne devrait compromettre ni le développement durable de la pêche ni l'utilisation responsable des ressources halieutiques.

11.2.3 Les Etats devraient veiller à ce que les mesures applicables au commerce international du poisson et des produits de la pêche soient transparentes, fondées, lorsqu'il convient, sur des données scientifiques, et conformes aux règles approuvées à l'échelle internationale.

11.2.4 Les mesures portant sur le commerce du poisson et des produits de la pêche adoptées par les Etats pour protéger la vie ou la santé humaine ou animale, les intérêts des consommateurs ou l'environnement, devraient éviter toute discrimination et être conformes aux règles internationalement approuvées portant sur le commerce, en particulier les principes, droits et obligations prévus dans la Convention portant sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC.

11.2.5 Les Etats devraient continuer à libéraliser le commerce du poisson et des produits de la pêche, et éliminer les barrières et les distorsions au commerce, telles que les tarifs douaniers, les contingents et les barrières non tarifaires, conformément aux principes, droits et obligations établis par l'accord portant création de l'OMC.

11.2.6 Les Etats ne devraient pas créer, directement ou indirectement, d'obstacles inutiles ou cachés au commerce de nature à limiter la liberté de choix du fournisseur par le consommateur, ou à restreindre l'accès au marché.

11.2.7 Les Etats ne devraient pas conditionner l'accès aux marchés à l'accès aux ressources. Ce principe n'exclut pas la possibilité de conclure entre les Etats des accords de pêche comprenant des dispositions concernant l'accès aux ressources, le commerce et l'accès aux marchés, le transfert de technologie, la recherche scientifique, la formation et autres éléments pertinents

11.2.8 Les Etats ne devraient pas lier l'accès aux marchés à l'achat d'une technologie particulière ou à la vente d'autres produits.

11.2.9 Les Etats devraient coopérer pour l'application des accords internationaux pertinents réglementant le commerce d'espèces menacées d'extinction.

11.2.10 Les Etats devraient élaborer des accords internationaux portant sur le commerce de spécimens vivants, lorsqu'il y a un risque de nuire à l'environnement dans les pays importateurs ou exportateurs.

11.2.11 Les Etats devraient coopérer pour promouvoir l'adhésion aux normes internationales portant sur le commerce du poisson et des produits de la pêche et sur la conservation des ressources halieutiques ainsi que l'application effective de ces normes.

11.2.12 Les Etats ne devraient pas saper les mesures de conservation des ressources halieutiques pour en tirer des avantages sur le plan commercial ou en termes d'investissement.

11.2.13 Les Etats devraient coopérer pour élaborer des règles ou normes internationalement acceptables portant sur le commerce du poisson et des produits de la pêche et conformes aux principes, droits et obligations établis par l'accord portant création de l'OMC.

11.2.14 Les Etats devraient coopérer entre eux et participer activement aux instances

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

régionales et multilatérales appropriées, telles que l'OMC, en vue de veiller à ce que le commerce du poisson et des produits de la pêche soit équitable et non discriminatoire, et que les mesures approuvées multilatéralement portant sur la conservation des pêcheries soient l'objet d'une ample acceptation.

11.2.15 Les Etats, les organismes d'aide au développement, les banques multilatérales de développement et autres organisations internationales appropriées, devraient veiller à ce que leurs politiques et leurs pratiques en matière de promotion du commerce international du poisson et des produits de la pêche et en matière de production pour l'exportation ne dégradent pas l'environnement ou ne créent pas d'effets nuisibles aux droits et aux besoins nutritionnels des populations pour la santé et le bien-être desquelles le poisson est d'une importance capitale et pour lesquelles d'autres sources comparables d'aliments ne sont pas immédiatement disponibles ou accessibles.

11.3 Lois et règlements sur le commerce du poisson et des produits de la pêche

11.3.1 Les lois, règlements et procédures administratives applicables au commerce international du poisson et des produits de la pêche devraient être transparents, aussi simples que possible, compréhensibles, et s'il y a lieu, fondés sur des données scientifiques.

11.3.2 Les Etats devraient, conformément à leur législation nationale, faciliter la consultation et la participation, de manière appropriée, de l'industrie, ainsi que de groupes environnementalistes et de groupes de consommateurs, à l'élaboration et à la mise en application des lois et règlements ayant trait au commerce du poisson et des produits de la pêche.

11.3.3 Les Etats devraient simplifier leurs lois, règlements et procédures administratives applicables au commerce du poisson et des produits de la pêche sans compromettre leur efficacité.

11.3.4 Lorsqu'un Etat apporte des modifications aux conditions requises établies par la loi et portant sur le commerce du poisson et des produits de la pêche avec d'autres Etats, des informations et un laps de temps suffisants devraient être donnés afin de permettre aux Etats et producteurs concernés d'introduire, s'il y a lieu, les modifications nécessaires dans leurs processus et procédures. A cet égard, il serait souhaitable que les Etats concernés soient consultés sur le calendrier de mise en application des modifications ainsi apportées. Les demandes de dérogation temporaire aux obligations en la matière, qui émanent de pays en développement, devraient être dûment prises en considération.

11.3.5 Les Etats devraient revoir périodiquement les lois et règlements applicables au commerce international du poisson et des produits de la pêche, afin de déterminer si les conditions qui ont conduit à les adopter existent encore.

11.3.6 Les Etats devraient harmoniser autant que possible leurs normes applicables au commerce international du poisson et des produits de la pêche, conformément aux dispositions pertinentes internationalement reconnues.

11.3.7 Les Etats devraient, en temps voulu, rassembler, diffuser et échanger des informations statistiques, précises et pertinentes sur le commerce du poisson et des produits de la pêche, par l'intermédiaire d'institutions nationales et internationales appropriées.

11.3.8 Les Etats devraient notifier dans les meilleurs délais aux Etats intéressés, à l'OMC, et aux autres organisations internationales appropriées, des informations sur l'évolution et les modifications apportées à leurs lois, règlements et procédures administratives applicables au commerce international du poisson et des produits de la pêche.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

Annexe 5.4: Document par Yvette Diei

Atelier sur les contraintes du développement du marché du
poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Centre Social, Derklé
Dakar, Sénégal
30 mai au 1 juin 2001

EXPÉRIENCES DE LA FAO EN MATIÈRE D'APPUI À LA FILIÈRE
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION ARTISANALES DU
POISSON EN AFRIQUE DE L'OUEST

Yvette Diei
Associate Fish Technology Officer
Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

ABSTRACT

Ce document donne un aperçu général du soutien apporté par la FAO à la transformation et la commercialisation artisanales du poisson en Afrique de l'Ouest. Il tire les leçons de cette expérience en relevant notamment les difficultés qui freinent l'amélioration des revenus et de la qualité de la vie des milliers de gens concernés et indique les éléments dont il faudra tenir compte pour l'avenir.

INTRODUCTION

La production annuelle totale de poisson dans la région Afrique est estimée à 5,9 millions de tonnes, ce qui représente à peine 5 pour cent de la production mondiale. Ce chiffre masque cependant le rôle appréciable du poisson comme denrée génératrice de revenus et comme source significative de nourriture et d'emplois. Ceci particulièrement vrai pour l'Afrique de l'Ouest où pratiquement toutes les régions, qu'elles soient littorales ou enclavées, tirent des avantages substantiels de la pêche, des données faisant état du débarquement par les pêcheurs artisans jusqu'à 80 pour cent de l'approvisionnement local. On évalue entre 1,8 million et 2 millions le nombre de personnes impliquées dans une l'industrie de la pêche/mareyage, transformation, commercialisation, de même que les activités connexes comme la construction d'embarcations, réparation, vente de pièces détachées, les intermédiaires, mécaniciens etc. De plus le sous-secteur de la pêche artisanale fournit une part importante de la production: environ 40 pour cent de l'apport total en protéines animales pour une population sans cesse croissante.

En Afrique de l'Ouest, les opérations post capture constituent l'activité dominante du sous-secteur de la pêche à petite échelle, en termes de diversité et de volume des activités, de nombre de personnes concernées (généralement parmi les plus pauvres et les plus marginalisés des populations rurales), de répartition des tâches selon les genres. Les femmes jouent en effet un rôle de premier plan dans le système de l'offre et de la distribution; le mareyage, la transformation, distribution, commercialisation étant leur domaine de prédilection. Des études réalisées récemment dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest¹ font apparaître que les femmes représentent au moins 60 pour cent des travailleurs post capture, et la majeure partie de leurs gains sert à dynamiser l'activité familiale et communautaire.

Compte tenu de la signification de ces chiffres, dans le cadre de sa politique de renforcement de la sécurité alimentaire et de sa mission d'amélioration du statut nutritionnel et du niveau de vie des couches les plus démunies et les plus vulnérables de la population, la FAO a déployé beaucoup d'efforts au cours des trois dernières décennies afin de fournir une assistance technique pertinente aux activités post capture du secteur artisanal dans la région. Cette assistance fournie essentiellement à travers son programme régulier et ses projets de terrain, a comporté des analyses sociales, des conseils et des appuis pour le transfert de technologies, des formations diverses à l'intention de personnels nationaux et des ultimes bénéficiaires (travailleurs de la filière post capture).

Ce document donne un aperçu général du soutien apporté par la FAO à la transformation et la commercialisation artisanales du poisson en Afrique de l'Ouest. Il tire les leçons de cette expérience en relevant notamment les difficultés qui freinent l'amélioration des revenus et de la qualité de la vie des milliers de gens concernés et indique les éléments dont il faudra tenir compte pour l'avenir.

¹ Les pays membres du sous-comité de la région Sahel du CPCA (Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique) sont le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Tchad.

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

BREF APERÇU DE L'APPUI DE LA FAO EN TECHNOLOGIE POST CAPTURE DU POISSON EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'appui de la FAO à la pêche à petite échelle en matière de transformation, de distribution, de commercialisation et d'assurance de la qualité a, au cours des deux dernières décennies, été marqué par trois projets principaux :

1. Le projet de formation inter-régional FAO-DANIDA sur la technologie du poisson et l'assurance de la qualité (GCP/INT/391/DEN et GCP/INT/609/DEN) ;
2. INFOPECHE (le projet pour l'Information et la coopération pour la commercialisation des produits de la pêche en Afrique) ;
3. Le programme pour le Développement intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (programme DIPA, GCP/RAF/306/DEN).

La philosophie principale de ces efforts d'assistance technique de la FAO était de faire participer activement les pêcheurs et l'ensemble de la communauté. C'était notamment l'approche du programme DIPA pour assurer la durabilité des initiatives au sein des communautés. Bon nombre des programmes réalisés par ces projets ont été lancés grâce à des arrangements de cofinancement.

Le Service de la commercialisation et de l'utilisation du poisson (FIIU) du siège de la FAO et le groupe Pêche du Bureau régional pour l'Afrique (RAFI) ont également fourni un appui substantiel aux actions destinées à aider les personnes qui transforment ou vendent le poisson.

Afin de mieux évaluer les besoins locaux en matière de technologie, de commercialisation, d'assurance de la qualité et y apporter des solutions, une liaison, une collaboration s'est établie avec les institutions nationales de recherche alimentaire/halieuistique, les services de vulgarisation et d'autres structures pertinentes. Ainsi l'Institut de Technologie Alimentaire du Sénégal, le Food Research Institute du Ghana, la section de Technologie alimentaire de l'Institut du développement rural du Mali, l'Institute for Oceanography and Marine Research du Nigeria et la direction des pêches de plusieurs pays africains ont été très largement impliqués dans les initiatives de terrain de la FAO visant à aider les artisans et artisanes de la filière post capture.

A ce jour, les activités suivantes ont été menées :

- **Assistance dans la préparation de documents de projets de fourniture d'équipement** (unités de production de glace, entrepôts frigorifiques, fours de fumage améliorés) et d'infrastructures sociales, financés par des organismes privés, multi ou bilatéraux. La FAO a aussi apporté sa contribution à l'évaluation de plusieurs projets financés ou exécutés par d'autres organisations internationales. Ceci a contribué à la collecte de données importantes sur les succès ou des échecs et d'analyse des faits afin de tirer les leçons de ces expériences et fournir à l'avenir une assistance plus appropriée et plus efficace aux communautés dans leurs activités post capture. La FAO a également fourni, en collaboration avec des instituts de recherche internationaux (Natural Resources Institute du Royaume-Uni, par exemple) un appui pour évaluer les pertes post capture du poisson dans la région et pour leur maîtrise.
- **Organisation de séances et de réunions remue-méninges (brainstorming).** La Consultation d'experts FAO sur la technologie du poisson en Afrique, désormais bien connue, fait partie de ce type d'activité. Les objectifs principaux de ces réunions étaient les suivants : passer en revue les progrès réalisés dans le domaine de la technologie du poisson en Afrique, examiner les activités en cours dans les instituts de recherche des différents pays africains, identifier les difficultés et les obstacles qui freinent la coopération, déterminer les besoins et les priorités pour de futurs programmes de recherche sur la technologie du poisson. Depuis son lancement en 1980, six consultations ont eu lieu qui ont rassemblé de nombreux experts directement impliqués auprès des gens qui transforment et conservent artisanalement le poisson. Des groupes de travail ont été constitués pour discuter des questions d'intérêt pour les travailleurs et travailleuses de la pêche artisanale. Leurs conclusions ont été utilisées pour bien cibler les activités

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

sur le terrain. Peuvent être cités en exemple, les études relatives aux conditions de travail des femmes, la sensibilisation à la notion de genres et aux problèmes dans ce domaine. Ce travail a été mené dans des pays associés au programme DIPA (Sénégal, Gambie, Nigeria, Cameroun). Il a donné lieu à un suivi ayant abouti à la formation en bonnes pratiques (en matière de manutention, de transformation du poisson, d'hygiène général et de nutrition dans les familles), au renforcement de leurs capacités organisationnelle et d'utilisation du capital et de revenus.

- **Démonstration et promotion de technologies améliorées de transformation du poisson.** Le fumage et le séchage sont à coup sûr les technologies les plus importantes en Afrique de l'Ouest. La FAO a fait la promotion des installations de fumage plus appropriées en remplacement des installations traditionnelles (four en argile avec couvercle en feuillage, four rectangulaire sans plateau, four barrique...). Divers types de fours ont été développés (Banda fermé, Altona, Côte d'Ivoire, Chorkor, Bonga). Toutefois, dans la région, du point de vue coût/efficacité et acceptation locale, le Chorkor et le Bonga sont relativement plus utilisés. Il faut noter qu'en dehors de la production de produits de bonne qualité, l'accent de la FAO avait aussi été mis sur la protection de l'environnement (en diminuant la consommation de bois) et la santé des transformatrices. Les communautés de pêcheurs de la région sont maintenant très familiers avec ces deux fours.

Le séchage sur des claies surélevées et l'utilisation de moustiquaires ont constitué les principales améliorations apportées dans la technologie du séchage. Les séchoirs solaires avec tente en plastique développés pour parer aux aléas climatiques et pour empêcher l'infestation du poisson par les insectes au cours du processus de séchage, convenaient sans doute pour faire des produits de qualité supérieure. Mais d'un point de vue économique ils étaient moins intéressants, ce qui explique dans une certaine mesure leur faible adoption par les opérateurs des pêches.

La promotion de l'utilisation de la glace et des conteneurs isothermes a été aussi une activité principale de la FAO dans la région. Historiquement cette technique a commencé en Guinée et au Sénégal, mais c'est aujourd'hui une pratique relativement bien diffusée en Afrique de l'Ouest. En fait, comme le poisson frais génère un meilleur revenu, l'engouement des opérateurs pour sa commercialisation connaît un accroissement important. C'est la raison principale qui sous-tend l'effort de la FAO dans l'assurance d'un large accès des mareyeuses aux installations de refroidissement. Les études qui se font actuellement sur l'utilisation de silos à glace se trouvent amplement justifiées et vont par conséquent dans la bonne direction.

- **Voyages d'étude.** Des fonctionnaires des services des pêches de même que des opérateurs privés du secteur artisanal ont bénéficié de ces programmes. Les participants ont pu à la fois acquérir des connaissances nouvelles, échanger des expériences et profiter de l'occasion pour établir des contacts d'affaires. Par ces visites la FAO encourage aussi la diffusion de savoir-faire et d'informations techniques au sein de la région, ce qui permet de renforcer les capacités de la région en matière de recherche sur la technologie du poisson et de développer la Coopération technique entre pays en développement en Afrique (CTPD).
- **Publications techniques.** La FAO a sorti de nombreux documents techniques, de nombreuses revues spéciales sur divers aspects de la technologie du poisson qui intéressent l'ensemble de la région. Ainsi a été produit du matériel pédagogique (document audio-visuel, vidéo, livret...) destiné essentiellement aux fonctionnaires des services des pêches. Il a aussi été publié une série de guides pratiques pour aider à améliorer le fumage, séchage, salage de même que les bonnes pratiques de manutention du poisson. Ils sont utilisés par les agents des services de vulgarisation.
- **Formation.** Des ateliers, des stages sur divers aspects de la technologie et l'assurance de la qualité du poisson qui nécessitent une attention particulière sont occasionnellement organisés au niveau national, sous-régional, régional. Certaines de ces activités sont entreprises en collaboration avec des institutions nationales tandis

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

que d'autres sont menées dans le cadre de projets de terrain. Dans certains pays (Sénégal, Bénin...) la formation portait exclusivement sur la transformation et la conservation artisanales du poisson tandis que dans d'autres (Ghana, Gambie, Côte d'Ivoire) l'optique était à la fois artisanale, semi-industrielle et industrielle. Cela permettait des contacts entre opérateurs venant d'horizons différents et favorisait l'échange d'idées et de points de vue sur une certaine collaboration pour l'amélioration du système de distribution du secteur artisanal.

- **Soutien aux systèmes de micro-financement.** Etant donné que l'absence ou l'insuffisance de capital constitue un sérieux handicap dans la pêche à petite échelle, la FAO a mis en place des actions visant à faciliter le financement des opérations post capture. Un appui a été apporté pour l'établissement de systèmes de financement institutionnels. Cela a permis de mettre en place, essentiellement dans le cadre de projets PCT (programmes de coopération technique) et par le biais d'institutions privées locales, des lignes de crédit destinées à financer des activités de pêche.
- **Collecte et diffusion de l'information commerciale.** L'information sur les tendances des marchés (cours, marchés) est faite par le réseau FAO-INFO (INFOPECHE pour l'Afrique).
- **Conseils.** En plus de son personnel technique, la FAO utilise occasionnellement, selon les besoins, les services de consultants très compétents pour conseiller, superviser, guider un certain nombre d'activités de recherche retenues et veiller à la mise en œuvre des conclusions.

Les résultats de ces initiatives qui ne sont pas exhaustive mettent la FAO dans la position de tirer des leçons utiles.

LEÇONS À TIRER DE L'EXPÉRIENCE DE LA FAO DANS L'APPUI À LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DU POISSON

A travers ses propres projets et programmes, la FAO a certes fourni une aide au développement et a été impliquée dans la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'investissement au profit des pêcheurs artisans de la région. Mais bon nombre d'aspects liés à cet appui doivent être développés et communiqués à toutes les parties prenantes. On peut distinguer quatre catégories:

1. Aspect technologique

Quand on passe en revue les transferts de technologie dans la région, on constate qu'il faut absolument une entière implication des communautés concernées dès la phase d'identification et de développement de la technologie, c'est la garantie de son adoption couronnée de succès. Il est également primordial de bien apprécier les besoins réels des bénéficiaires et de s'y référer fidèlement dans la phase d'élaboration et d'exécution des activités. Un exemple traduisant l'importance de cette idée est l'abandon (ou même la non-utilisation) d'installations de transformation nouvellement conçues/construites, pourtant supposées abriter des "technologies améliorées". Il ne faut pas non plus perdre de vue que ce qui est jugé "approprié" dans un pays ou dans tel ou tel site de pêche peut être rejeté dans un autre pays. Ainsi des efforts louables ont été faits pour la vulgarisation du four Chorkor dans toute l'Afrique de l'Ouest. Mais on s'est aperçu qu'il fallait y apporter des modifications dans certains pays (Sénégal, Gambie, Guinée, Sierra Leone) où l'on utilise de petits pélagiques de grande taille (*Ethmalosa fimbriata* surtout) et où les habitudes sociales du travail sont différentes et ne permettent pas une acceptation de ce type de four pourtant efficace. Ceci explique la large utilisation du four Bonga dans ces pays.

Pour qu'une technologie appropriée soit efficace et pour assurer un bon suivi au niveau communautaire, il faut que sa démonstration se fasse de manière appropriée. On a constaté dans certains cas qu'il n'a pas été possible de diffuser une technologie pourtant bien identifiée et bien conçue tout simplement parce que le site sur lequel on avait construit les installations ne convenait pas.

Il a parfois été avancé que le sous-secteur de la pêche artisanale devrait offrir plus de produits à valeur ajoutée (autres que le poisson séché, fumé-séché ou fermenté) pour permettre une

Atelier sur les contraintes du développement du marché du poisson transformé en Afrique de l'Ouest

Dakar, Sénégal

ICSF/CNPS/CREDETIP

30 mai - 1 juin 2001

amélioration des revenus des transformatrices. Il y a certainement de la marge pour valoriser les produits, mais tout processus de développement doit être assujéti à la réponse à une question sur la viabilité des produits offerts : quel produit pour quel marché? Il ne faut pas perdre de vue qu'environ 80 pour cent des débarquements de la pêche artisanale sont destinés à la consommation locale. La faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs concernés est un paramètre déterminant, une contrainte réelle pour la commercialisation de ces produits.

2. Aspect institutionnel

Il est particulièrement difficile d'aborder les problèmes de performances de la pêche à petite échelle sans tenir compte de la question du crédit et des systèmes de micro-financement. En fait, le financement des opérations de pêche artisanale en Afrique de l'Ouest a toujours été inférieur aux besoins des pêcheurs pris individuellement et de la communauté dans son ensemble. On observe une réticence croissante de la part des établissements de crédit à accorder des prêts à ce secteur, essentiellement à cause des défaillances diverses constatées par le passé pour les remboursements. Pourtant, l'accès au crédit est une demande fondamentale des communautés de pêcheurs. L'expérience a aussi prouvé que les femmes ont toujours eu les meilleurs taux de recouvrement (elles remboursent toujours tous leurs emprunts). Comme elles représentent plus de 60 pour cent des opérateurs post capture, le développement de ces services de crédit ne devrait pas être a priori une opération à risque. Tout mécanisme à mettre en place devrait en conséquence tenir compte de cette dimension de la question du crédit dans la filière transformation et commercialisation. Cela implique que les gouvernements accordent une certaine priorité à ce sous-secteur et qu'ils incitent les institutions financières privées et les entrepreneurs à investir dans cette branche. Le laborieux commerce transfrontalier des produits de la pêche a aussi besoin d'un soutien gouvernemental, d'une volonté politique. Les pratiques actuelles donnant lieu à des procédures administratives longues et multiples, des contrôles répétés, des tracasseries policières ne favorisent évidemment pas le développement de ce type de commerce.

Une caractéristique importante à relever est la faible implication des ONG dans ce sous-secteur post capture, et lorsqu'elles y sont présentes, beaucoup de ces organisations sont faibles.

3. Aspect social

Aucune technologie appropriée ne peut être efficacement transférée, aucune information fiable (sur les marchés notamment) ne peut circuler de haut en bas, ou de bas en haut, aucun combat pour la défense des intérêts de la profession ne peut être fructueux si les communautés ne sont pas bien structurées, bien organisées. La formation de groupements socio-professionnels pour une meilleure qualité de vie est une nécessité absolue. L'expérience a montré que ce processus a été biaisé dans la plupart des cas par la création pléthorique d'organisations opportunistes qui ignorent en fait ce qu'on attend d'elles. En plus, les habitudes de méfiance et de suspicion dans les communautés gênent fortement toute initiative collective.

4. Aspect économique

Il a été observé que le niveau de collecte et de diffusion de l'information sur les marchés n'est pas suffisant pour permettre une concurrence juste et honnête et pour accéder à des débouchés plus rémunérateurs. Par ailleurs, il est unanimement reconnu que si les techniques améliorées sont relativement mal acceptées c'est en grande partie dû au fait que d'un pays à l'autre l'information sur des solutions susceptibles de répondre aux besoins locaux circule mal. Les renseignements sur les coûts, les capacités, les détails pratiques de fonctionnement manquent. Cela n'a pas encouragé les achats individuels ou collectifs. Il est nécessaire de mettre en place, renforcer un réseau d'information sur les circuits commerciaux pour améliorer la distribution et le commerce (cours, débouchés, prix des transports...).

Si l'on veut vraiment améliorer le niveau de vie des communautés de pêcheurs artisans, il faut que dans tous les programmes d'appui aux opérations post capture on tienne compte des aspects qui viennent d'être exposés. ❀